



# Notre histoire **se poursuit**

**RAPPORT DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE  
2018**

MINE  
CANADIAN  
MALARTIC

# Table des **matières**

À propos de ce rapport .....	4	Énergie et changements climatiques : un défi et des efforts à poursuivre...57
Mot de la direction .....	7	Gestion des matières .....
Développement durable .....	8	Consommation .....
Faits saillants .....	8	Déversements .....
Partenariat Canadian Malartic .....	10	Recyclage .....
Politique de développement durable .....	11	Biodiversité et protection de l'environnement .....
Parties prenantes .....	14	Faits saillants .....
Démarche d'élaboration du rapport de développement durable .....	15	Plan de compensation pour la perte des milieux humides et de l'habitat des poissons .....
Index des indicateurs .....	16	Parc à résidus miniers .....
Économie .....	17	Engagement communautaire .....
Portrait d'un fleuron économique québécois .....	17	Dialogue .....
Complexe minier et opérations d'envergure .....	18	De nombreux outils et espaces de dialogue .....
Portrait financier 2018 : la croissance se poursuit .....	20	Affluence au local des relations avec la communauté.....
Gouvernance .....	22	Projet Extension Malartic .....
Un acteur majeur du développement économique local .....	24	Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic .....
Une gouvernance locale .....	24	Le Guide de cohabitation .....
Un employeur de premier plan .....	24	Programme de compensation .....
Un partenaire d'affaires incontournable .....	26	Programme de revente des propriétés acquises .....
Amélioration continue .....	27	Des équipements au service de l'atténuation des impacts .....
Santé et sécurité du travail .....	29	Gestion des préoccupations et des plaintes .....
Protéger la santé et la sécurité des travailleurs : une priorité .....	29	Soutien à la communauté.....
Un programme tourné vers la sensibilisation et la formation .....	30	Des interventions variées répondant aux besoins du milieu .....
Statistiques .....	32	Le Fonds Essor Canadian Malartic :
Fréquence combinée .....	32	au service d'un développement durable .....
Absentéisme et maladie .....	33	ÉcoMalartic et l'après-mine .....
Deux comités contribuant à mobiliser les équipes .....	34	Dons et commandites .....
Succès en santé et sécurité .....	36	Implication communautaire .....
Social .....	39	Travaux de recherche et développement .....
Portrait du plus grand employeur privé de la MRC de La Vallée-de-l'Or .....	39	Premières Nations .....
Nouvelles embauches : une hausse du recrutement en 2018 .....	40	Projet Extension Malartic .....
Un objectif renouvelé de mixité et de diversité .....	40	Des travaux effectués dans le respect de l'environnement .....
Un environnement de travail stimulant .....	42	Mesures d'atténuation .....
Engagement et plan d'action .....	42	Un échéancier respecté .....
Formation .....	43	Gestion environnementale .....
Avantages sociaux .....	45	
Représentation des employés dans la gouvernance .....	46	
Relations de travail : un comité dédié .....	46	
Environnement .....	47	
Conformité environnementale .....	47	
Un éventail de solutions pour atténuer les impacts .....	47	
Qualité de l'air .....	47	
Bruit .....	49	
Sautages .....	51	
Eau .....	52	

# Liste des **figures et tableaux**

Figure 1 - Complexe minier de Malartic.....	18	Tableau 1 - Valeur économique directe générée et distribuée par Mine Canadian Malartic en 2018.....	20
Figure 2 - Parcours du minerai.....	19	Tableau 2 - Paiements effectués aux gouvernements en 2018 (municipal, provincial et fédéral).....	20
Figure 3 - Structure simplifiée de gouvernance de Mine Canadian Malartic.....	22	Tableau 3 - Investissement communautaire et recherche et développement en 2018.....	27
Figure 4 - Répartition géographique des employés par sexe en 2018.....	24	Tableau 4 - Investissement en environnement en 2018.....	27
Figure 5 - Les étapes pour opérer.....	29	Tableau 5 - Répartition des employés par sexe et catégorie d'emploi en 2018.....	40
Figure 6 - Les axes d'intervention du programme santé et sécurité.....	30	Tableau 6 - Utilisation de l'eau en fonction de la source en 2018.....	52
Figure 7 - Évolution de la fréquence combinée en santé et sécurité entre 2014 et 2018.....	32	Tableau 7 - Évolution du prélèvement d'eau en mètres cubes entre 2014 et 2018.....	53
Figure 8 - Évolution des événements santé et sécurité entre 2014 et 2018.....	33	Tableau 8 - Estimation des émissions de gaz à effet de serre et de la production de métaux précieux entre 2014 et 2018.....	58
Figure 9 - Évolution de l'effectif total d'employés de Mine Canadian Malartic entre 2014 et 2018.....	39	Tableau 9 - Matières consommées en 2018.....	59
Figure 10 - Catégories professionnelles réparties par classe d'âge en 2018.....	41	Tableau 10 - Volume de matières résiduelles générées entre 2014 et 2018.....	61
Figure 11 - Moyenne d'heures de formation répartie par sexe en 2017 et 2018.....	43	Tableau 11 - Volume de recyclage par matériau entre 2014 et 2018.....	62
Figure 12 - Moyenne d'heures de formation par employé en 2017 et 2018.....	44	Tableau 12 - Quantités totales de mort-terrain, de stériles et de résidus en 2018.....	63
Figure 13 - Heures cumulées en formation en 2017 et 2018.....	44	Tableau 13 - Projets réalisés au parc à résidus en 2018.....	65
Figure 14 - Ratio hommes-femmes à la direction de MCM en 2018.....	46	Tableau 14 - Carte des zones visées par les compensations.....	71
Figure 15 - Logiciel de prédiction des poussières.....	48	Tableau 15 - Type et nombre de plaintes reçues par Mine Canadian Malartic en 2018.....	74
Figure 16 - Carte de localisation des stations de mesure de qualité de l'air et des stations acoustiques fixes.....	50	Tableau 16 - Contributions de Mine Canadian Malartic à des activités de recherche et développement en 2018.....	79
Figure 17 - Pourcentage des sommes remises à la communauté en 2018.....	75		
Figure 18 - Exemples de financements remis par le Fonds Essor Canadian Malartic à la communauté en 2018.....	76		
Figure 19 - Carte de positionnement des installations existantes et des travaux en cours sur le site minier Canadian Malartic en 2018.....	80		

# À propos de ce rapport

G4-28 G4-29 G4-30 G4-31

Mine Canadian Malartic (MCM) présente *Notre histoire se poursuit*, son rapport de développement durable couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

Ce rapport est produit chaque année depuis l'acquisition de la mine par Mines Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Inc. en juin 2014.

Par la publication de ce rapport, MCM s'engage à mettre régulièrement à jour ses parties prenantes à propos de ses projets, de ses activités et de ses réalisations visant à faire progresser le développement durable dans l'entreprise.

## NOUS SOUHAITONS VOUS ENTENDRE

Vous pouvez nous aider à améliorer notre rapport de développement durable ou contribuer à l'amélioration de nos pratiques sur le plan social, économique et environnemental en nous soumettant vos idées, questions ou commentaires à [info@canadianmalartic.com](mailto:info@canadianmalartic.com).

## INTÉGRITÉ ET TRANSPARENCE

L'équipe de MCM est responsable de la préparation et de l'intégrité des renseignements fournis dans le Rapport de développement durable 2018. Elle tient à remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont participé, de près ou de loin, à l'élaboration de ce document.

Celle-ci estime que ces renseignements reflètent fidèlement les initiatives et les résultats de son rendement en matière de durabilité et de responsabilité sociale dans le cadre de la dernière année.

Le contenu du présent rapport a été validé par les autorités internes responsables du développement durable et de la responsabilité sociale.

### À NOTER :

La Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif présente de nouvelles obligations en matière de présentation de rapports et de transparence dans le secteur extractif canadien, notamment pour contribuer aux efforts mondiaux visant à enrayer la corruption dans le secteur. MCM se conforme à ces exigences du gouvernement du Canada. Les rapports soumis en vertu de la Loi sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.rncan.gc.ca/nos-ressources-naturelles/loi-sur-les-mesures-de-transparence-dans-le-secteur-extractif-lmtse/rapports-lmtse/18199>.

« NOS DÉFIS  
SONT NOMBREUX,  
MAIS NOS BASES  
SONT SOLIDES. »

## Mot de la **direction**

G4-1

C'est avec fierté que nous dressons un bilan positif de l'année 2018. Une année où la mine Canadian Malartic a atteint sa plus importante production aurifère depuis le début de son exploitation en 2011. Nous avons d'ailleurs procédé à la coulée de notre 4 millionième once d'or. Plus de 1 800 personnes ont travaillé à temps plein sur notre site en 2018, et c'est ensemble que nous avons maintenu le cap quant à la santé et sécurité, aux exigences environnementales, au respect de nos engagements envers la communauté et aux opérations minières.

Ceci a été rendu possible grâce à des équipes mobilisées qui fournissent des efforts collectifs et constants, et qui, surtout, appliquent quotidiennement nos trois étapes pour opérer :

- 1 | Est-ce **sécuritaire** pour les employés?
- 2 | Est-ce que le **respect de l'environnement et de la communauté** est assuré?
- 3 | Une fois ces deux étapes confirmées, nous pouvons **opérer**.

Ces trois étapes nous permettent de prospérer, de nous présenter comme un employeur de choix et d'agir comme moteur économique important en Abitibi-Témiscamingue. Elles sont également celles qui font en sorte que chaque travailleur puisse retourner chez lui en toute tranquillité.

Au cours de la dernière année, les normes au niveau du bruit ainsi que de la qualité de l'eau et de l'air ont été respectées à 100 %. Nous sommes d'autant plus fiers qu'en matière de qualité de l'air, nous avons terminé l'année 2018 avec 1 333 jours consécutifs de note parfaite, et nous poursuivons nos efforts en ce sens.

Nos défis sont nombreux, mais nos bases sont solides. Cela nous a permis d'obtenir notre seconde meilleure performance à vie en santé-sécurité.



Durant l'année 2018, l'affluence à notre local de relations avec la communauté a connu une importante hausse. Ce contact direct avec les citoyens de Malartic nous permet de maintenir un dialogue soutenu, et nous souhaitons garder ce lien privilégié bien vivant, en particulier dans le cadre des travaux du Projet Extension Malartic.

**Serge Blais, ing.**  
Directeur général

Ce ne sont ici que quelques exemples qui nous motivent au quotidien à bien faire les choses et à nous dépasser tout en suivant nos trois étapes pour opérer; une règle d'or pour tout employé qui travaille sur notre site. C'était vrai hier, ce l'est encore aujourd'hui et ce le sera jusqu'à notre dernière journée d'opération. C'est ainsi que notre histoire se poursuit.

Bonne lecture!

# Développement durable

## FAITS SAILLANTS



### 442 M\$ DE DÉPENSES EFFECTUÉES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

MCM confirme à nouveau son rôle d'acteur majeur du développement économique local et régional. En 2018, MCM a effectué plus de 442 M\$ en dépenses en Abitibi-Témiscamingue et a travaillé avec 946 fournisseurs en région. 86,5 M\$ de contrats ont été octroyés à des fournisseurs de Malartic (page 26).



### L'INNOVATION AU CŒUR DE NOS ACTIVITÉS

Plusieurs équipes ont à nouveau fait preuve de créativité et d'innovation afin d'améliorer la santé et la sécurité des employés ainsi que la qualité de vie des citoyens. Parmi les bons coups figurent la création et l'implantation d'un nouvel escalier monte-charge mobile plus efficace et plus sécuritaire pour les commis d'entrepôt. Notons aussi une concertation d'employés de différentes équipes qui a mené à une nouvelle planification permettant de réduire la durée des entraves de la route 117 lors des opérations de sautage du Projet Extension Malartic (page 37 et 83).



### RECORD DE 500 000 HEURES CONSÉCUTIVES SANS ACCIDENT AVEC PERTE DE TEMPS

15 superviseurs de MCM ont été récompensés pour avoir atteint, avec leurs équipes, de 50 000 à 500 000 heures consécutives de travail sans accident avec perte de temps. L'un d'eux, Stéphan Richard, avec son équipe, a même atteint le cap des 500 000 heures, une performance détenue par un seul autre superviseur au Québec en 2018 (page 36)!



### PLUS DE 1 800 TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN SUR LE SITE

En 2018, ce sont plus de 1 800 travailleurs qui ont œuvré sur le site de la mine à temps plein, soit près de 760 employés de MCM auxquels s'ajoutent plus de 1 100 employés d'entrepreneurs (page 39).

### 1,6 M\$ EN INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE ET EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En 2018, MCM a investi dans plusieurs créneaux tels que la formation, l'éducation, la santé, la culture et le sport. Elle a également participé au financement de projets de recherche destinés, entre autres, à la restauration de son parc à résidus (page 75).



### ANNÉE 1 DU COMITÉ D'ÉCHANGES ET DE SUIVI CANADIAN MALARTIC

Le projet pilote du Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic (CES-CM), mis sur pied à l'automne 2017, s'est poursuivi en 2018. Le CES-CM s'est réuni à sept reprises au cours de l'année et ses membres en ont appris davantage sur le fonctionnement des opérations minières et les principaux enjeux de cohabitation (page 69).



### 2,2 M\$ VERSÉS AUX RÉSIDENTS DE MALARTIC

90 % de la population de Malartic a adhéré au programme de compensation financière, prévu au Guide de cohabitation, couvrant l'année 2017. C'est donc 2,2 M\$ qui ont été versés aux citoyens de Malartic en 2018 (page 71).



### CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE

En 2018, MCM a été 100 % conforme aux normes québécoises en matière de qualité de l'air\*, du bruit et de l'eau. La conformité aux normes de sautage a été de 99,6 % (page 47).



### DÉFI ENVIRONNEMENTAL

En 2018, les activités sur le site, en raison d'importantes précipitations à l'automne, ont nécessité une intervention afin de réduire le volume au bassin Sud-Est, qui recueille l'eau provenant du parc à résidus, et ainsi d'éviter tout débordement. La qualité de l'eau rejetée dans le milieu a respecté en tout temps les normes environnementales (page 54).



## Partenariat Canadian Malartic

La mine à ciel ouvert et l'usine de traitement, construites par Corporation Minière Osisko, ont amorcé une production commerciale en mai 2011. En juin 2014, Mines Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Inc. ont fait l'acquisition d'Osisko et ont créé le Partenariat Canadian Malartic pour assurer la gestion et l'exploitation de la mine.

### VISION

La vision du Partenariat Canadian Malartic est de bâtir une organisation solide, dotée d'une stratégie d'affaires permettant d'offrir un milieu de travail de choix à nos employés, de contribuer au bien-être et au développement social de la communauté d'accueil où nous exerçons nos activités et de générer des rendements supérieurs à long terme pour nos actionnaires.

### PRINCIPES

Nos priorités consistent à assurer la sécurité de nos employés, à engager un dialogue respectueux et à travailler en collaboration avec les communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités, tout en respectant l'environnement et en adoptant des pratiques exemplaires.

Nous œuvrons à créer de la valeur pour nos actionnaires et nos partenaires tout en contribuant à la prospérité de nos employés et des communautés qui nous accueillent.

### MCM AU 17<sup>E</sup> RANG DES ENTREPRISES CANADIENNES LES PLUS RESPONSABLES

Le 19 avril 2018, le magazine anglophone *Corporate Knights* de Toronto a dévoilé son palmarès 2018 des 40 entreprises canadiennes les plus responsables. Ce classement reconnaît les leaders en matière de développement durable, notamment pour leur transparence et leurs bonnes pratiques. MCM s'est classée au 17<sup>e</sup> rang.

## Politique de développement durable

Le développement durable fait partie intégrante de la stratégie d'affaires de Canadian Malartic GP (le « **Partenariat** »). Nous travaillons à créer de la valeur pour nos actionnaires et nos partenaires tout en contribuant à la prospérité de nos employés et des communautés qui nous accueillent. Nous croyons qu'à travers un dialogue soutenu avec nos employés et nos parties prenantes, un engagement à rencontrer nos obligations réglementaires et une attention particulière portée à l'amélioration continue de notre performance, nous pouvons obtenir et maintenir l'acceptabilité sociale et assurer la pérennité de nos activités. Cette vision de développement durable fait partie de nos valeurs et est mise en œuvre à travers l'application d'un système de gestion de la santé-sécurité, de l'environnement et des relations avec nos employés et nos communautés d'accueil, et s'articule autour des engagements suivants :

### 1. SANTÉ-SÉCURITÉ

Nous nous engageons à créer et maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire en :

- a) évaluant les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les événements lorsque requis, afin d'identifier et de minimiser les conditions à risque et de s'assurer que des contrôles adéquats soient en place;
- b) maintenant des mesures de contrôle appropriées et en reconnaissant que les blessures, les maladies professionnelles et les décès peuvent être évités et que l'application des mesures de contrôle pertinentes est une responsabilité conjointe du Partenariat, des employés, des entrepreneurs et des fournisseurs;
- c) promouvant la santé et le bien-être et en établissant des programmes afin de les protéger;
- d) fournissant à nos employés et à nos entrepreneurs une formation appropriée en santé-sécurité;
- e) fournissant à nos employés les ressources adéquates et les outils appropriés pour l'accomplissement d'un travail sécuritaire et efficace;
- f) utilisant de solides principes d'ingénierie dans la conception et l'exploitation de nos installations;
- g) s'assurant que des programmes efficaces de santé et d'hygiène industrielle soient en place;
- h) s'assurant que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de gérer les effets d'événements imprévus; et
- i) effectuant des audits de sécurité internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration.

## 2. ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons à minimiser les effets de nos activités sur l'environnement et à maintenir sa viabilité et sa diversité pour les générations futures en :

- a) utilisant efficacement les ressources naturelles;
- b) adoptant des mesures afin de réduire l'empreinte de nos activités et de nos émissions;
- c) adoptant des mesures de réduction des gaz à effet de serre et de lutte contre les changements climatiques et en utilisant efficacement l'énergie;
- d) effectuant la gestion des résidus, stériles et du mort-terrain de façon à assurer la protection de l'environnement;
- e) intégrant la conservation de la biodiversité et les aspects relatifs à l'aménagement du territoire, à toutes les étapes de nos activités économiques et de production;
- f) évaluant les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les événements lorsque requis, afin de réduire les impacts potentiels sur l'environnement;
- g) effectuant des audits environnementaux internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration;
- h) s'assurant que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de réduire les impacts d'événements imprévus; et
- i) restaurant nos sites miniers afin d'en assurer la stabilité physique et chimique, en consultation avec les communautés et, lorsque possible, en effectuant de la restauration progressive.

## 3. EMPLOYÉS ET COMMUNAUTÉS

Nous nous engageons à contribuer au développement durable des communautés où se trouvent nos opérations, au niveau social et économique, et à entretenir une relation juste et respectueuse avec nos employés et nos communautés d'accueil, en :

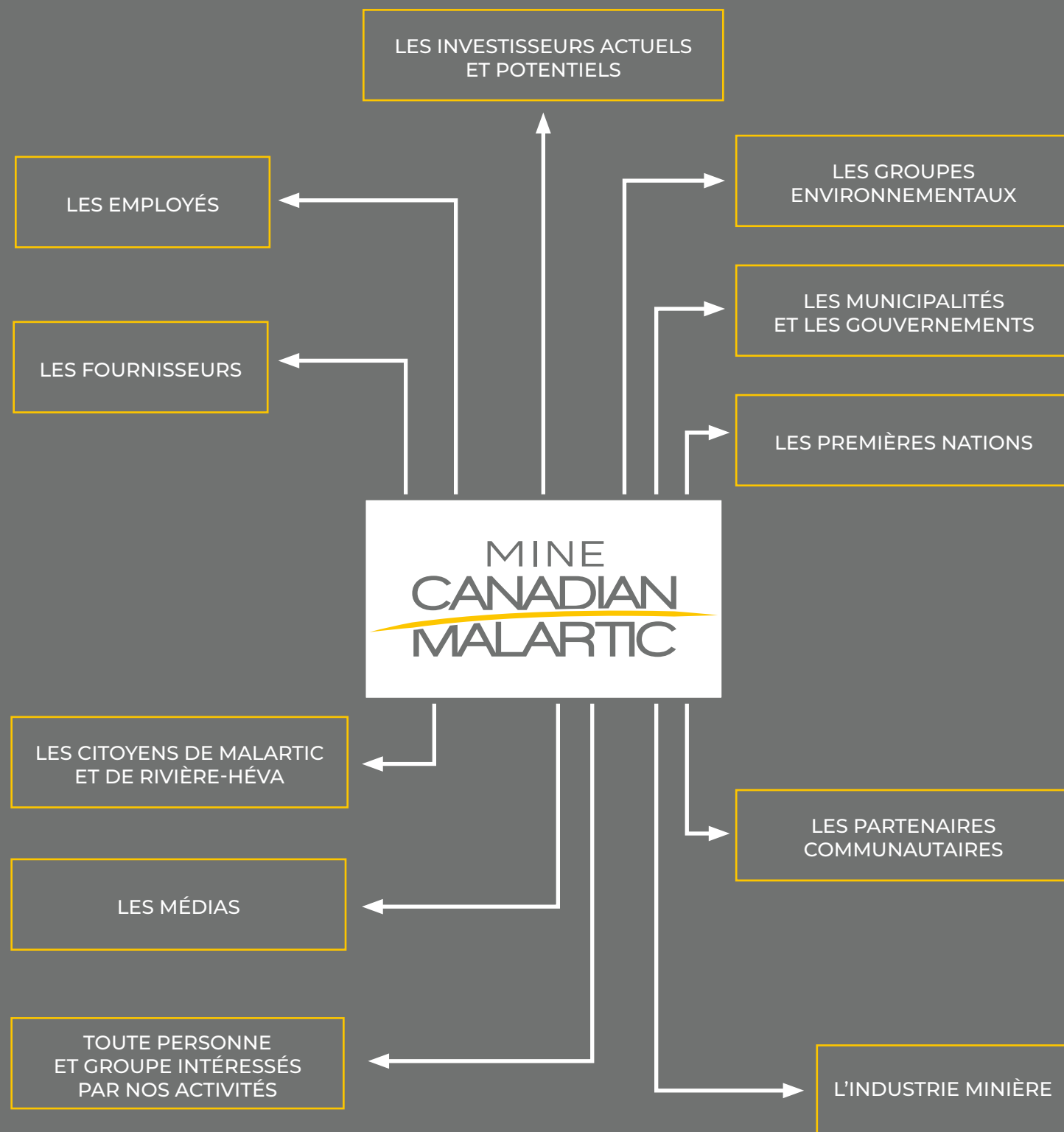
- a) favorisant un dialogue ouvert, transparent et respectueux avec nos employés et nos communautés d'accueil;
- b) fournissant des conditions de travail justes et compétitives et en favorisant le développement des compétences;
- c) traitant nos employés et partenaires de façon juste et équitable et en leur fournissant des opportunités égales à tous les niveaux de l'organisation et sans préjudices;
- d) veillant à ce qu'aucune pratique discriminatoire ne soit tolérée en milieu de travail;
- e) mettant en place un mécanisme de règlement des différends équitables et non-discriminatoires pour nos employés et nos communautés d'accueil;
- f) assurant un milieu de travail exempt d'alcool et de drogue;
- g) bâtissant des relations à long terme avec nos communautés d'accueil;
- h) contribuant au développement économique des communautés qui nous accueillent en fournissant des emplois et en favorisant l'achat local;
- i) contribuant au développement socio-économique des communautés d'accueil par l'entremise d'investissements dans des initiatives communautaires ainsi que dans des projets structurants pour leur viabilité socio-économique à long terme;
- j) respectant les droits humains fondamentaux et les cultures, coutumes ou valeurs de tous ceux qui sont touchés par nos activités; et
- k) travaillant en partenariat avec les peuples autochtones pour établir une relation mutuellement bénéfique, coopérative et productive, fondée sur une approche caractérisée par des communications bidirectionnelles, des consultations et des partenariats efficaces.





## Parties prenantes

Ce rapport est publié à l'intention des parties prenantes intéressées par nos opérations. Il constitue à la fois un portrait de nos activités sur une base annuelle et un outil de référence privilégié.



## Démarche d'élaboration du rapport de développement durable

### NOTRE INSPIRATION : LES RECOMMANDATIONS DE RAPPORT EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GLOBAL REPORTING INITIATIVE

Ce document est basé en partie sur les indicateurs du *Global Reporting Initiative* (GRI). Ils encadrent la reddition de compte de trois grands piliers du développement durable (environnemental, social et économique) ainsi que des éléments généraux d'information permettant à chaque entreprise de présenter des données importantes concernant ses activités.

Tout au long de ce rapport, nous ferons référence au code des indicateurs GRI que nous avons choisi d'utiliser. Ce rapport n'a toutefois pas été rédigé en vue de se conformer à la démarche complète du GRI puisqu'il ne comporte que 50 des 150 indicateurs pour la production du présent rapport.

Les différents codes font référence à l'édition de référence, ici G4, ainsi qu'au numéro et au titre de l'indicateur.

### EXEMPLE DE CODE : G4-9 TAILLE DE L'ORGANISATION

Le GRI est une organisation non gouvernementale (ONG) qui a été fondée en 1997 et qui est issue de l'association du CERES (*Coalition for Environmentally Responsible Economies*) et du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). Elle a été mise sur pied en vue d'établir un référentiel d'indicateurs permettant de mesurer l'avancement des entreprises en matière de développement durable.

Les recommandations de reddition de compte du GRI sont les premières qui ont été développées en matière de développement durable et celles qui sont les plus reconnues aujourd'hui à l'échelle internationale : 93 % des 250 plus grandes organisations au monde utilisent les recommandations GRI pour leur rapport de développement durable.

### NOTRE MÉTHODOLOGIE – G4-48

1. Sélection des indicateurs GRI les plus pertinents
2. Collecte des données sur le développement durable auprès des différentes équipes de MCM
3. Analyse des données
4. Rédaction du rapport
5. Validation auprès des équipes concernées
6. Validation par les équipes dirigeantes

### VERS UN DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE

En 2016, MCM s'est engagée envers l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD), un programme de l'Association minière du Canada (AMC), auquel l'Association minière du Québec (AMQ) a adhéré en 2014. Il s'agit d'un ensemble de mesures concrètes visant à stimuler le rendement, tout en veillant à ce que les activités minières soient gérées de façon responsable.

La participation à l'initiative VDMD démontre un engagement à agir de manière responsable et à adopter des pratiques sociales, économiques et environnementales correspondant aux priorités et aux valeurs des communautés d'intérêts. Sept protocoles et leurs exigences sont intégrés aux activités de MCM, et la performance est évaluée selon les indicateurs de rendement de ces protocoles.

## Index des indicateurs

Rapport de développement durable 2018

### GOUVERNANCE

- G4-7** Mode de propriété et forme juridique
- G4-34** Structure de la gouvernance de l'organisation
- G4-39** Préciser si le président de l'instance supérieure de gouvernance est également membre de la direction
- G4-48** Comité ou poste de plus haut niveau qui examine et approuve de façon officielle le rapport de développement durable

### ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ

- G4-56** Valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement, tels que les codes d'éthique

### APPROCHE MANAGÉRIALE

- G4-SO1** Pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des évaluations des impacts et des programmes de développement

### PERFORMANCE SOCIALE

- G4-LA1** Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés
- G4-LA2** Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein
- G4-LA3** Retour au travail et maintien en poste après le congé parental
- G4-LA5** Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes d'hygiène et de santé au travail
- G4-LA6** Taux et types d'accidents du travail, maladies professionnelles, absentéisme, journées de travail perdues et décès liés au travail
- G4-LA7** Salariés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leur activité
- G4-LA9** Nombre moyen d'heures de formation par an
- G4-LA10** Programmes de développement des compétences et de formation des salariés

- G4-LA11** Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière
- G4-LA12** Composition des instances de gouvernance et répartition des salariés par catégorie professionnelle

### PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

- G4-EN1** Consommation de matières
- G4-EN8** Volume total d'eau prélevé par source
- G4-EN10** Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée
- G4-EN15** Émissions directes de gaz à effet de serre
- G4-EN16** Émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie
- G4-EN22** Total des rejets d'eau, par type et par destination
- G4-EN23** Poids total de déchets, par type et par mode de traitement
- G4-EN24** Nombre et volume total des déversements substantiels
- G4-EN25** Poids des déchets jugés dangereux
- G4-EN31** Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement
- G4-EN34** Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux

### PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

- G4-EC1** Valeur économique directe créée et distribuée
- G4-EC3** Étendue de la couverture des régimes de retraite
- G4-EC5** Ratios du salaire d'entrée de base par rapport au salaire minimum
- G4-EC6** Proportion des cadres dirigeants embauchés localement
- G4-EC9** Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux

## Économie

### Portrait d'un fleuron économique québécois

#### UN GISEMENT DE CALIBRE MONDIAL ESTIMÉ À PRÈS DE 10 000 000 D'ONCES D'OR

Mine Canadian Malartic (MCM) opère l'une des plus grandes mines aurifères à ciel ouvert en exploitation au Canada. Le Projet Extension Malartic permettra de poursuivre les activités jusqu'en 2027.

#### UNE PRODUCTION ACCRUE EN 2018

En 2018, la production d'or de MCM a affiché un bond de 10 % par rapport à l'année précédente, alors que la quantité de tonnes de minerai extraite est demeurée relativement la même.

- 20,5 millions de tonnes de minerai extrait
- 697 200 onces d'or produites



#### DES PREMIÈRES EXPLOITATIONS AU DÉVELOPPEMENT D'UNE VILLE : NOTRE HISTOIRE SE POURSUIT

La mine Canadian Malartic est située à Malartic, en milieu urbain, au cœur de la ceinture aurifère abitibienne. La propriété comprend quatre anciennes mines aurifères qui ont été exploitées entre 1935 et 1983, soit Canadian Malartic Gold Mines, Sladen Malartic (Barnat Mines), East Malartic et Malartic Gold Fields.

Ensemble, ces quatre mines ont produit un total de 5,13 millions d'onces d'or en utilisant principalement la méthode d'exploitation souterraine.

Figure 1 - Complexe minier de Malartic



- A. ZONE DE CONCASSAGE
- B. ZONE D'EMPILEMENT DU MINERAI
- C. USINE DE TRAITEMENT DU MINERAI
- D. PARC À RÉSIDUS
- E. BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET GARAGE
- F. FOSSE
- G. HALDE À STÉRILES

Figure 2 - Parcours du minerai



- 1. Extraction du minerai de la fosse
- 2. Concassage primaire du minerai
- 3. Concassage secondaire du minerai
- 4. Alimentation d'appoint au cheminement du minerai
- 5. Acheminement du minerai à la zone d'empilement
- 6. Empilement du minerai
- 7. Broyage du minerai
- 8. Procédé de lixiviation
- 9. Procédé d'extraction de l'or, coulée d'or ainsi que démoulage et nettoyage du lingot

« Je me sens privilégié d'avoir la pleine confiance de MCM pour effectuer les coulées d'or, la dernière et si importante étape de production. Je me sens choyé de voir le résultat des efforts consentis par tous les travailleurs qui œuvrent sur le site. »

— Un technicien en métallurgie, à l'usine de traitement



## PORTRAIT FINANCIER 2018 :

### LA CROISSANCE SE POURSUIT <sup>G4-EC1</sup>

En tant que principal employeur privé de la MRC de La Vallée-de-l'Or, MCM a une responsabilité sur le plan économique qui prend forme à travers plusieurs leviers de développement qui rejaillissent bien au-delà de la mine, sur l'ensemble de la société québécoise.

**Tableau 1 - Valeur économique directe générée et distribuée par Mine Canadian Malartic en 2018**

Poste de dépenses	Montant
Revenus	1 168 579 000 \$
Coût d'opération	716 062 000 \$
Masse salariale et avantages sociaux	105 729 000 \$

**Tableau 2 - Paiements effectués aux gouvernements en 2018 (municipal, provincial et fédéral)**

Poste de dépenses	Montant
Impôts miniers	68 000 000 \$
Taxes sur les salaires (versées par l'employeur)	7 351 000 \$
Taxes sur les salaires (versées par les employés)	30 164 000 \$
Taxes municipales	3 345 000 \$



### COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS ÉCONOMIQUES <sup>G4-EC5</sup>

Le salaire minimum en vigueur à l'arrivée à la mine est de 29,57 \$ pour un employé horaire et de 24 \$ pour un cadre, comparativement au salaire minimum en vigueur au Québec qui était de 11,25 \$, au 30 avril 2018, et de 12 \$, au 31 décembre 2018, soit un ratio d'un peu plus de 2,5.

- Salaire moyen<sup>1</sup> (employés horaires et employés-cadres) : 95 968 \$, soit un salaire hebdomadaire moyen de 1 846 \$ (comparativement au salaire hebdomadaire moyen de 903,18 \$ au Québec<sup>2</sup>).
- Pour une cotisation salariale de 5 %, MCM contribue jusqu'à hauteur de 6 % dans les REER collectifs offerts aux employés.
- 100 % des employés permanents de MCM participent à leur régime de retraite.
- Masse salariale et avantages sociaux : 105 M\$.

<sup>1</sup> Inclus les primes de nuit et de fin de semaine. Les employés horaires de jour seulement ont droit à une prime de 14 % et ceux qui travaillent de jour et de nuit ont droit à une prime de 18 %.

<sup>2</sup> Institut de la statistique du Québec - Rémunération hebdomadaire et horaire des employés, régions administratives et ensemble du Québec, 2014-2018.

## GOUVERNANCE

G4-7 G4-34 G4-39

Mine Canadian Malartic est une société en nom collectif détenue indirectement par Mines Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Inc. Chacune de ces sociétés canadiennes, dont le siège social est situé à Toronto, contrôle, en définitive, 50 % des parts de MCM. Les activités de MCM sont dirigées par un comité de gestion de huit membres, soit quatre membres provenant de chacune de ses deux sociétés mères.

Pour en savoir plus sur les rapports financiers :  
Mines Agnico Eagle Limitée : [www.agnicoeagle.com](http://www.agnicoeagle.com)  
Yamana Gold Inc. : [www.yamana.com](http://www.yamana.com)

Figure 3 - Structure simplifiée de gouvernance de Mine Canadian Malartic



# Un acteur majeur du développement économique local

## UNE GOUVERNANCE LOCALE G4-EC6

### Une équipe de direction 100 % québécoise

L'équipe de direction de MCM est 100 % québécoise et 80 % de ses membres proviennent directement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

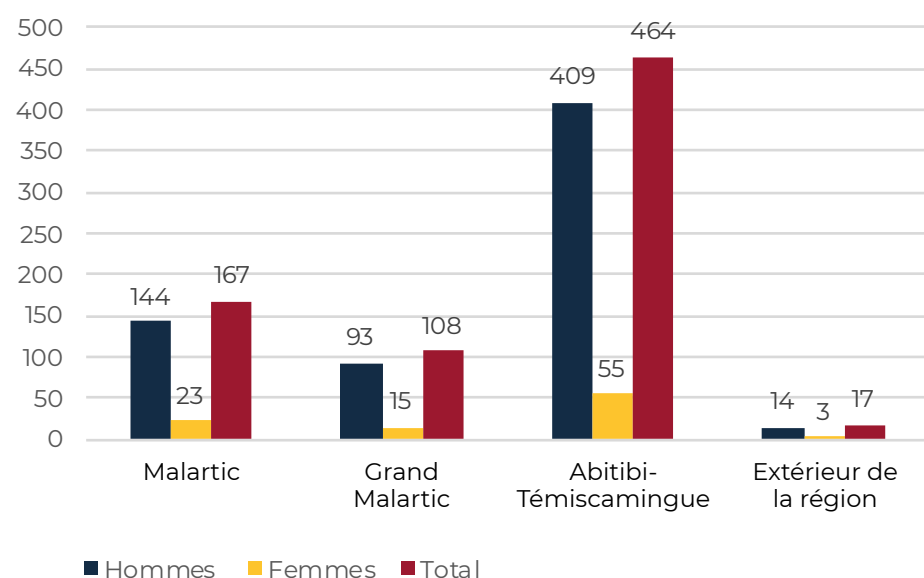
Notre équipe de direction porte une grande attention aux enjeux et aux besoins de la région. Elle s'assure de développer des pratiques de gestion afin que MCM demeure un partenaire important du développement économique local.

## UN EMPLOYEUR DE PREMIER PLAN G4-LA1

Les activités de MCM génèrent des retombées économiques importantes pour Malartic et la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

L'emploi local et régional est l'une des principales retombées que nous souhaitons maximiser. La majorité de nos employés proviennent de la région, et plusieurs habitent à Malartic.

Figure 4 - Répartition géographique des employés par sexe en 2018



**96 % DES NOUVEAUX EMPLOYÉS RECRUTÉS SONT ORIGINAIRES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

En 2018, plusieurs mesures ont continué d'être appliquées afin d'inciter nos employés à s'établir à Malartic :

- Le remboursement des frais d'hébergement entre le moment de l'embauche d'un nouvel employé et l'achat d'une résidence à Malartic.
- Le soutien dans la recherche d'un logement.
- Le remboursement des frais de déménagement et des frais de notaire.



### MCM RÉCOMPENSÉE PAR LES MILIEUX D'AFFAIRES RÉGIONAUX ET QUÉBÉCOIS POUR SA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### Les Mercuriades

L'équipe de MCM a remporté le Mercure Grande Entreprise - Contribution au développement économique et régional à la soirée gala des Mercuriades qui s'est déroulée le 19 avril 2018 au Palais des congrès de Montréal. MCM était également finaliste dans la catégorie Stratégie de développement durable. L'événement, qui en était à sa 38<sup>e</sup> édition, constitue un prestigieux concours organisé par la Fédération des chambres de commerce du Québec.



#### Gala de l'entreprise de la Chambre de commerce de Val-d'Or

L'équipe de MCM a été nommée grande gagnante de la catégorie Contribution au développement économique au 38<sup>e</sup> Gala de l'entreprise de la Chambre de commerce de Val-d'Or qui s'est tenu le 21 avril 2018.

En collaboration avec différentes institutions d'enseignement, MCM offre des occasions de stages à des étudiants qui suivent des formations professionnelles, collégiales et universitaires dans des domaines connexes à l'industrie minière. Les partenaires en ce domaine sont nombreux :

#### Universitaire :

- Université Laval
- École de technologie supérieure
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Polytechnique Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université de Montréal
- Université McGill

#### Collégial :

- Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
- Cégep de Thetford

#### Formation professionnelle :

- Centre de formation professionnelle de Val-d'Or
- Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi

Au-delà des présentations de nos activités dans différents établissements scolaires, les emplois d'été et les stages offerts, notamment pour les enfants des employés de MCM, représentent pour les étudiants une occasion de se familiariser avec le milieu du travail et de développer un réseau de contacts.

7 présentations et visites réalisées dans des établissements scolaires ou salons thématiques.

77 stagiaires accueillis en 2018.

Durée moyenne du stage :

- Universitaire : 15 à 16 semaines.
- Collégial : 11 semaines.
- Formation professionnelle : 3 semaines.

62 étudiants embauchés à l'été 2018.

### UN PARTENAIRE D'AFFAIRES INCONTOURNABLE G4-EC9

Nous favorisons les fournisseurs qui possèdent une place d'affaires en région, dans la mesure où ils demeurent concurrentiels face au marché et répondent à nos besoins.

- 442,4 M\$ en dépenses effectuées en Abitibi-Témiscamingue.
- 946 fournisseurs en région.
- 86,5 M\$ de contrats octroyés à des fournisseurs de Malartic.
- Plus de 1 800 personnes œuvrent sur le site de la mine à temps plein.
- 68,7 M\$ ont été investis pour la réalisation du Projet Extension Malartic et les travaux de déviation de la route 117 en 2018.

### RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE MUSÉE MINÉRALOGIQUE

Pour une 8<sup>e</sup> année consécutive, MCM s'associe au Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue pour la visite des installations du site afin de permettre aux visiteurs d'en apprendre davantage sur les coulisses de l'industrie minière. Avec plus de 3 700 personnes ayant visité la mine par l'entremise du Musée en 2018, nous sommes heureux de pouvoir ainsi contribuer à l'offre touristique locale et régionale.

## INVESTISSEMENTS ET DÉVELOPPEMENT

**Tableau 3 - Investissement communautaire et recherche et développement en 2018**

Dons caritatifs, commandites, infrastructures collectives, campagne d'embellissement, soutien à des services à la population et financement de travaux de recherche et développement	1 600 000 \$
--	--------------

**Tableau 4 - Investissement en environnement en 2018 G4-EN31**

Protection de l'environnement	14 744 000 \$
Gestion de l'environnement	22 401 000 \$
Infrastructures environnementales	16 932 000 \$
Gestion des matières résiduelles, assainissement et traitement de l'eau	9 715 000 \$

## Amélioration continue

Pour MCM, l'amélioration continue est un mode de gestion favorisant l'adoption d'améliorations graduelles qui s'inscrivent dans une recherche quotidienne d'efficacité et de progrès. En faisant appel à la créativité des différents employés de l'organisation et en visant une progression constante, ce mode de gestion crée un environnement propice au développement de nouveaux concepts et de nouvelles idées.

Déjà en 2017, MCM avait planté les premiers jalons visant l'amélioration formelle des performances, que ce soit par l'établissement d'une culture d'amélioration continue, l'implantation de différents processus ou la formation de ressources aux nouvelles façons de faire.

En 2018, MCM a intégré un processus de planification stratégique relatif à différents projets porteurs d'amélioration continue dans les secteurs suivants : santé et sécurité, environnement et production. Cette planification a été revue tous les trois mois afin de s'approcher de la réalité quotidienne et de se réajuster au besoin. Ces projets ciblaient, par exemple, la diminution des bris d'équipements, l'augmentation de la productivité ou encore la réduction, voire presque complète, de fuites d'huile du différentiel de camions de production.

Aussi, une douzaine d'employés de MCM, provenant de différents départements, ont été formés Lean Six Sigma – Ceinture verte. Cette démarche de formation avait pour objectif d'améliorer la qualité et l'efficacité des processus liés à la gestion de projets.

### MISA

MCM est également membre du Groupe MISA, dont les principaux objectifs sont de contribuer, entre autres, à assurer la vitalité et la pérennité de l'industrie minière par le biais du développement de technologies et de méthodologies. Plusieurs compagnies minières membres ont visité la mine en 2018. Ces partenaires ont pu expérimenter une démarche structurée pour déterminer les causes fondamentales et trouvé la solution à un problème récurrent à la mine, soit les bris fréquents des jupes de foreuses de type *Pit Viper* qui préviennent l'émission de poussière. Grâce à l'application en équipe d'une méthodologie spécifique, une solution à cette problématique a été trouvée en une heure.

La formation *Lean Six Sigma* permet d'améliorer la qualité et l'efficacité des processus au sein de l'entreprise. Elle s'appuie sur une méthode de gestion structurée. La formation Ceinture verte propose une démarche qui implique la réalisation d'un projet d'amélioration d'un processus dans l'organisation.



## LEXIQUE

**Fréquence combinée (FC) :** Indicateur utilisé en santé et sécurité au travail représentant le nombre d'événements, avec perte de temps (PT) et assignation temporaire (AT), pour chaque tranche de 200 000 heures travaillées.  
 $PT + AT \times 200\ 000 / \text{heures travaillées} = FC$

**Assignation temporaire :** Selon la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP)* et son article 179, c'est ce qui permet à un employeur d'assigner un travail temporaire à un employé incapable d'accomplir les tâches courantes de son emploi ou de respecter son horaire habituel en raison d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, jusqu'à ce qu'il soit capable d'exercer son emploi habituel ou un emploi convenable à nouveau.

**Événement santé et sécurité avec ou sans perte de temps :** Événement enregistrable qui comprend les accidents avec perte de temps, les assignations temporaires ou les soins médicaux.

**Premiers soins :** Les premiers soins ne nécessitent pas d'intervention invasive ni de prescription médicale. Ils requièrent des connaissances de base simples.

**Soins médicaux :** Les soins médicaux demandent une intervention plus complexe et invasive et présentent un risque de complication qui nécessite l'intervention de personnel spécialisé (p. ex. : infirmier, médecin).



# Santé et sécurité du travail

## Protéger la santé et la sécurité des travailleurs : une priorité

Lors du premier trimestre de 2018, MCM a fait face à des défis importants en matière de santé et sécurité sur le site de la mine. Les résultats de la fréquence combinée avaient augmenté de plus de 60 % par rapport au dernier trimestre de 2017. Afin de remédier à la situation, MCM a intensifié ses activités de sensibilisation auprès de tous ses travailleurs, employés et employés d'entrepreneurs confondus. Elle a aussi mené des actions de prévention en continu. La mobilisation et les efforts soutenus de chacune des équipes ont permis de terminer l'année en enregistrant la seconde meilleure performance de MCM quant au résultat de la fréquence combinée, soit 1,05.

### UN PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU SERVICE DES ÉQUIPES

Le programme de prévention en santé-sécurité de MCM vise à éliminer à la source ou à contrôler les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des employés. Afin d'améliorer les pratiques dans ce domaine, MCM a adopté un plan d'action en 2018 qui s'échelonne jusqu'en 2021.

Les objectifs du programme de prévention en santé et sécurité sont les suivants :

- Identifier et évaluer les risques.
- Proposer des moyens de contrôle pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs.
- Protéger les travailleurs exposés à des risques spécifiques en établissant des normes.
- Assurer l'entretien des équipements de protection personnels et collectifs.
- Former et informer les employés de MCM et les employés d'entrepreneurs des risques liés à leur travail.

### NOS ÉTAPES POUR OPÉRER G4-56

MCM met un point d'honneur à faire respecter trois étapes pour opérer qui structurent le travail quotidien de chaque employé et employé d'entrepreneurs sur son site.

Figure 5 – Les étapes pour opérer



**1 |** Est-ce **sécuritaire** pour les employés?



**2 |** Est-ce que le **respect de l'environnement et de la communauté** est assuré?



**3 |** Une fois ces deux étapes confirmées, nous pouvons **opérer**.



# Un programme tourné vers la sensibilisation et la formation

Figure 6 - Les axes d'intervention du programme santé et sécurité



La sensibilisation des employés de MCM vise à accroître leur niveau de connaissances au sujet de leurs droits et de leurs responsabilités en matière de santé et de sécurité.

Davantage de rencontres officielles sur la santé et la sécurité ont été réalisées en 2018 : 421 en 2018, tous départements confondus, contre 381 l'année précédente.

La sensibilisation des employés d'entrepreneurs a pour objectif de les familiariser avec nos trois étapes pour opérer et de s'assurer qu'ils respectent les lois et les politiques de MCM. Elle se déploie à travers un comité spécifique dédié aux enjeux de santé et sécurité regroupant notamment, tous les deux mois, des entrepreneurs œuvrant chez MCM.

Un peu plus de 2 900 personnes ont reçu les formations départementales d'introduction sur la santé et sécurité de MCM, incluant les employés de la mine et les employés d'entrepreneurs. Ce nombre est élevé comparativement aux données des employés de MCM. Cela s'explique, entre autres, par le taux de roulement de personnel des entrepreneurs ainsi que par l'intervention des quelque 1 000 employés d'entrepreneurs dédiés aux quatre arrêts majeurs planifiés annuellement de l'usine.

Des inspections quotidiennes des équipements et des lieux de travail sont effectuées par les employés, les employés d'entrepreneurs et leurs superviseurs par le biais du cahier du travailleur. Lorsque le cahier d'un employé comprend une mention d'irrégularité en matière de santé et sécurité, le superviseur s'assure que les commentaires sont pris en charge et en vérifie le suivi.

Les audits sont des occasions d'évaluer la performance en santé et sécurité et de prendre, au besoin, les mesures d'amélioration nécessaires. En 2018, le Comité santé-sécurité, l'équipe de supervision et la direction ont procédé à plus de 545 audits internes, observations préventives et inspections. Plus de 150 observations ponctuelles et spécifiques ont été effectuées par l'équipe de superviseurs.

**Visites sur le terrain par la direction**  
L'équipe de direction participe à des inspections en santé et sécurité qui consistent principalement en des visites sur le terrain pour mieux connaître les environnements de travail des employés et maintenir le dialogue. Ces visites viennent aussi nourrir l'amélioration des pratiques, notamment en ce qui concerne l'établissement de normes et de procédures pertinentes, la mise en place de mesures correctives et la vérification de l'efficacité des mesures mises en place. Cet exercice est également effectué par les contremaîtres généraux à raison de douze fois par année.

- Fréquence des inspections par année :**
- Directeur général, directeur général adjoint et directeurs : 2
  - Surintendants : 4
  - Contremaîtres généraux : 12



## L'ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION HONNÊTÉTÉ ET COURAGE

Dix rencontres réunissant une centaine d'employés de MCM ou d'entrepreneurs ont été mises sur pied en 2018 afin de prévenir les accidents du travail. À travers des mises en situation concrètes, les travailleurs ont été amenés à sortir de leur zone de confort pour mieux prendre conscience des conduites à risque observées ou vécues au quotidien et de leurs possibles conséquences. Basée sur la pyramide de Frank E. Bird, qui explique que la probabilité d'accidents graves survient avec l'augmentation du nombre de comportements à risque, la formation aboutit à des engagements individuels pour prendre soin de soi et de ses collègues.



# Statistiques

## FRÉQUENCE COMBINÉE

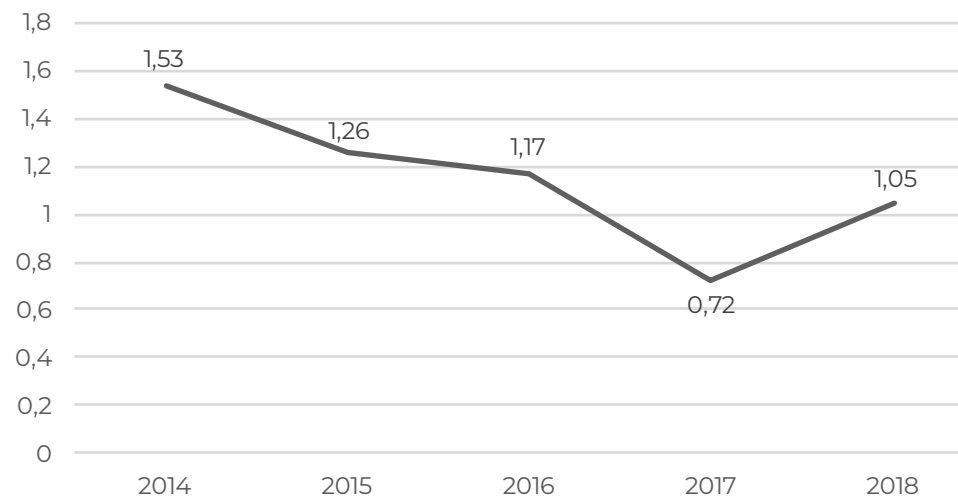
La fréquence combinée 2018 a augmenté comparativement à l'année précédente et demeure performante pour une deuxième année consécutive.

Objectif 2018 : 0,91

Fréquence combinée obtenue : 1,05

C'est donc dire que pour chaque 200 000 heures travaillées, il y a eu 1,05 événement de travail avec perte de temps ou assignation temporaire des employés et des employés d'entrepreneurs. À titre comparatif, la moyenne la plus récente disponible pour les mines à ciel ouvert au Québec est celle de 2017, soit 1,1<sup>1</sup>.

**Figure 7 - Évolution de la fréquence combinée en santé et sécurité entre 2014 et 2018**



- En 2018, 240 événements au total ont été rapportés comparativement à 176 en 2017.
- Le nombre d'accidents avec perte de temps et avec assignation temporaire a été de 20 en 2018 comparativement à 11 en 2017.

L'année 2018 a été marquée par des hausses par rapport à l'année 2017 :

- Hausse de 36 % des événements de santé et sécurité.
- Hausse de 27 % des heures travaillées.
- Hausse de 67 % des accidents avec perte de temps et assignation temporaire.

1. Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier

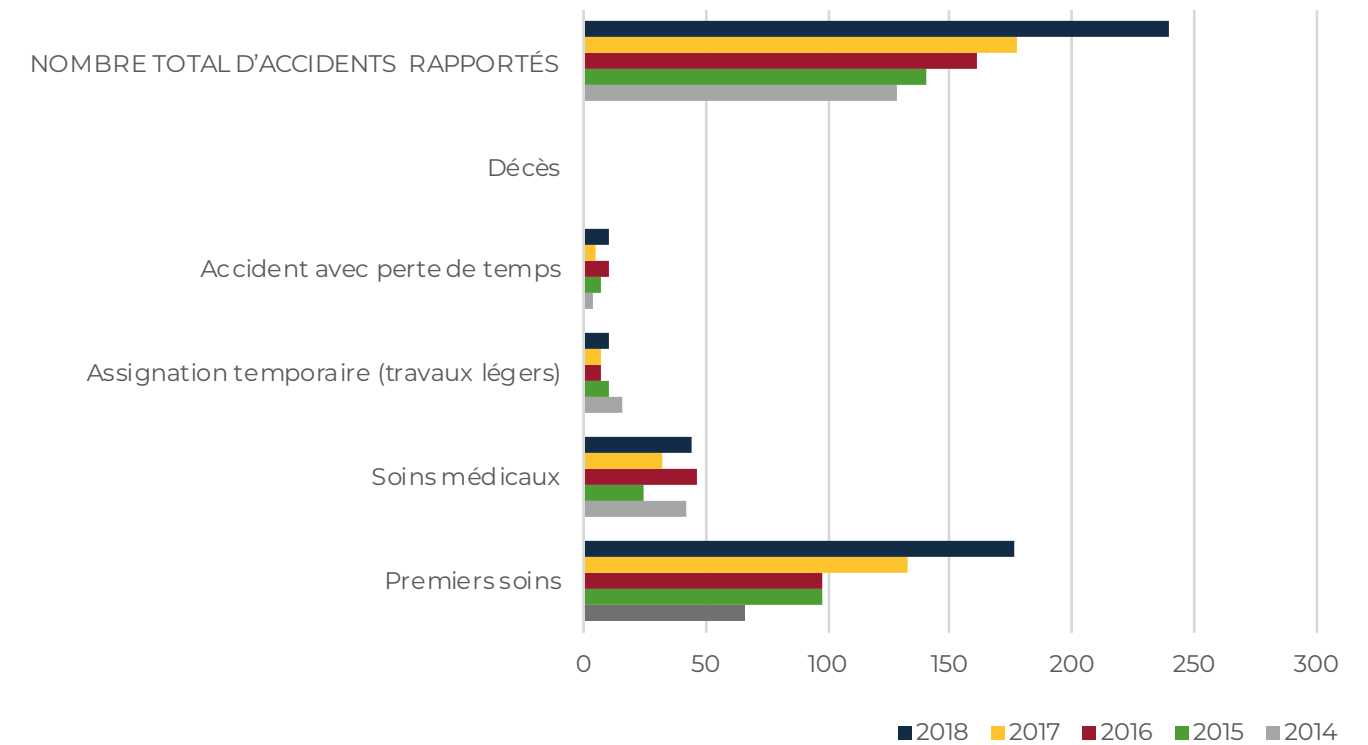
DEUXIÈME MEILLEURE ANNÉE CONSÉCUTIVE

Ce résultat s'explique principalement par une augmentation de près de 800 000 heures travaillées et plus de 350 employés de plus sur le site. En ce qui concerne les nouveaux employés, ils doivent être formés adéquatement et accompagnés. Comme le roulement des employés d'entrepreneurs est élevé, cela représente un défi pour MCM, qui doit constamment offrir des activités d'intégration et de formation afin de s'assurer des connaissances du nouveau personnel en poste.

## ABSENTÉISME ET MALADIE G4-LA6 G4-LA7

- Nombre de journées en arrêt de travail : 671 jours
- Par ailleurs, aucun employé n'a été exposé directement ou fréquemment à des maladies spécifiques liées à ses activités professionnelles.

**Figure 8 - Évolution des événements santé et sécurité entre 2014 et 2018**



## Deux comités contribuant à mobiliser les équipes

G4-LA5



### COMITÉ SANTÉ-SÉCURITÉ

Le Comité santé-sécurité rassemble les travailleurs et la direction de l'entreprise dans une optique de collaboration. Il permet ainsi d'allier les connaissances pratiques des employés, la vision d'ensemble des directeurs et les procédures générales de l'entreprise. Il joue un rôle-conseil auprès des gestionnaires, de la direction et des équipes. Le Comité se rencontre une dizaine de fois par année. Le pourcentage de l'effectif total des employés de MCM représenté dans ce comité correspond à 3 %.

L'année 2018 a été marquée par l'intégration des employés des d'entrepreneurs à différentes activités de la mine. Par exemple, ils ont été invités à participer à la conférence de l'ancien joueur des Nordiques de Québec, Steven Finn. Ce dernier a livré, en toute franchise, un témoignage sur les bienfaits de se tourner vers la réussite en restant authentique et positif.



COMITÉ  
SANTÉ &  
MIEUX-ÊTRE



### COMITÉ SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE

Le Comité santé et mieux-être agit en tant qu'agent de changement en faisant la promotion de bonnes pratiques en matière de conciliation travail-vie personnelle et d'environnement de travail.

Il rassemble près de 10 employés provenant de différents départements de la mine. Le Comité organise notamment des activités pour encourager les saines habitudes de vie en invitant les employés à participer à des activités ou des défis d'équipes relatifs à la nutrition.

En novembre, le Comité a également invité les employés de MCM et ceux des entrepreneurs à une rencontre avec le comédien Sylvain Martel. Dans sa conférence, ce dernier a partagé ses problèmes de dépendance à l'alcool et aux drogues et les moyens qu'il a pris pour devenir une personne responsable.



### DES INITIATIVES PRÉSENTÉES À UN PANEL SANTÉ ET SÉCURITÉ

Stéphane Tardif, surintendant santé-sécurité chez MCM, a présenté les initiatives du Comité santé et mieux-être dans le cadre du panel Santé-Sécurité organisé par la Table de concertation en santé et sécurité de l'Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). Il a souligné l'importance de former un comité de membres de plusieurs secteurs de l'organisation et de pouvoir compter sur une volonté corporative pour promouvoir l'exercice et les saines habitudes de vie. Il a également insisté sur l'importance de créer des moments pour soi valorisant la responsabilisation de chacun par rapport à sa santé et son bien-être.



## Succès en santé et sécurité

ACCIDENTS SANS PERTE DE TEMPS : RECORDS ATTEINTS PAR 15 SUPERVISEURS

La 54<sup>e</sup> édition du Colloque santé et sécurité du travail de l'Association minière du Québec, qui s'est tenue le 18 septembre 2018 à Rouyn-Noranda, a reconnu les efforts des superviseurs de MCM pour avoir atteint, avec leurs équipes, entre 50 000 et 500 000 heures consécutives sans accident avec perte de temps. À cette occasion, quinze employés ont été honorés. Huit d'entre eux ont atteint plus de 150 000 heures consécutives sans accident avec perte de temps, dont Stéphan Richard qui a atteint le cap des 500 000 heures. En 2018, seulement deux superviseurs ont atteint ce plateau au Québec.



### INNOVATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ : LE NOUVEL ESCALIER MONTE-CHARGE MOBILE

MCM a remporté le Grand Prix santé et sécurité du travail de la CNESST dans la catégorie Innovation – Grandes entreprises, lors du 30<sup>e</sup> Colloque santé et sécurité du travail de l'Abitibi-Témiscamingue qui s'est tenu à Rouyn-Noranda les 23 et 24 octobre 2018. Le projet méritant consiste en la création et l'implantation d'un escalier mobile réduisant notamment les risques de chutes des commis d'entrepôt. En ajoutant un compartiment pour transporter les matériaux à entreposer en hauteur, le nouvel équipement rend le travail des employés plus efficace et sécuritaire.



### L'INGÉNIOSITÉ DE NOS GENS



DE BAS EN HAUT SUR LA PHOTO : LOUIS BRISSON, FRANÇOIS DUBOIS ET SYLVAIN OUELLETTE.

« Compte tenu de mes fonctions, j'avais un intérêt évident à participer à un projet dont l'objectif était de réduire les risques des travailleurs de l'entrepôt. De plus, ce type d'escalier n'existait pas sur le marché. J'ai donc trouvé stimulant d'en créer un de toute pièce. Enfin, l'avantage est qu'il peut être utilisé dans n'importe quel entrepôt. »

— **Louis Brisson**  
Conseiller santé et sécurité

« À la suite de commentaires répétés par les commis d'entrepôt à propos de notre ancien escalier, j'ai organisé une observation de tâche durant laquelle nous avons constaté plusieurs risques comme des chutes. J'ai imaginé un prototype qui a ensuite été analysé en équipe. Des modifications ont été apportées par le fabricant local, et c'est maintenant un outil de travail qui est très apprécié des utilisateurs. »

— **François Dubois**  
Acheteur sénior

« L'équipe des projets spéciaux travaille avec les différents départements afin d'apporter des solutions novatrices lorsque celles-ci ne sont pas adaptées ou n'existent pas. Avec les représentants de l'entrepôt et les conseillers SST, nous avons évalué différentes solutions potentielles avant de nous mettre d'accord sur un concept final. C'est toujours valorisant de voir que notre expertise permet de rendre le travail de nos collègues plus sécuritaire. »

— **Sylvain Ouellette, ing.**  
Ingénieur principal, projets opérations minières



## Social

Afin de reconnaître l'engagement de ses employés, MCM offre des conditions d'emploi favorables au développement professionnel et à la qualité de vie.

### Portrait du plus grand employeur privé de la MRC de La Vallée-de-l'Or

G4-10

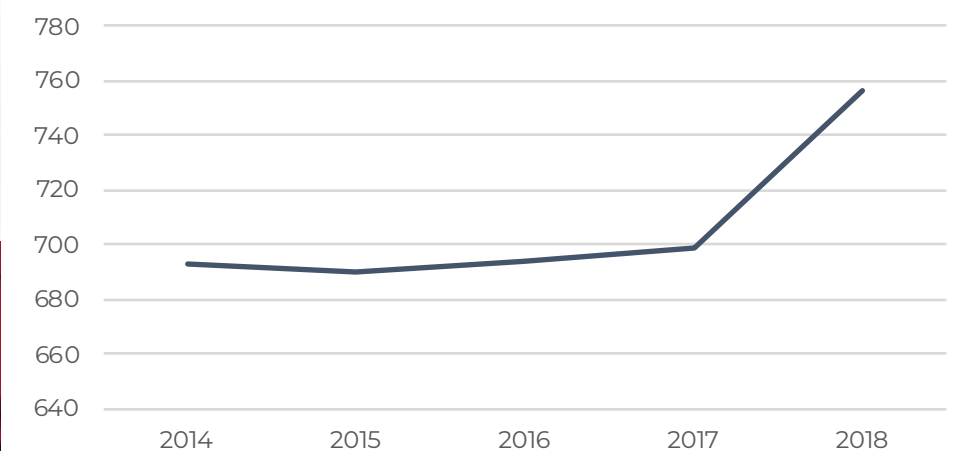
Le nombre d'employés sur le site ne cesse d'augmenter, et plus particulièrement depuis 2017, en raison du Projet Extension Malartic et des travaux de la déviation de la route 117.

**756 employés de MCM**

- 747 permanents
- 9 temporaires

Au nombre d'employés de MCM s'ajoute plus de 1 100 employés d'entrepreneurs. En 2018, ce sont donc plus de 1 800 travailleurs qui ont œuvré sur le site de la mine à temps plein.

**Figure 9 - Évolution de l'effectif total d'employés de Mine Canadian Malartic entre 2014 et 2018**



**PLUS DE 1 800 EMPLOYÉS  
À TEMPS PLEIN SUR LE  
SITE DE LA MINE**

## NOUVELLES EMBAUCHES : UNE HAUSSE DU RECRUTEMENT EN 2018

G4-LA1

- 77 nouvelles personnes embauchées comparativement à 51 en 2017.
- 49 départs d'employés en 2018.
- Un ratio hommes-femmes similaire à l'année passée : 17 % de femmes comparativement à 17,6 % en 2017.
- Une équipe jeune : les 18 à 29 ans représentent les principales embauches avec 36 nouveaux employés, 47 % comparativement à 51 % en 2017.

### UN OBJECTIF RENOUVELÉ DE MIXITÉ ET DE DIVERSITÉ

G4-LA12

En 2018, 17 % des 77 nouvelles embauches ont été des femmes dans différents secteurs de l'entreprise, employés horaires et employés-cadres confondus. Par exemple, deux opératrices de camions de production ont été embauchées.

## Détail de la répartition hommes-femmes en 2018

**92 femmes (12 %) / 664 hommes (88 %)**

**Tableau 5 - Répartition des employés par sexe et catégorie d'emploi en 2018**

Employées horaires femmes	3 %	20
Employées-cadres femmes	9 %	72
<b>Total employées femmes</b>	<b>12 %</b>	<b>92</b>
Employés horaires hommes	60 %	453
Employés-cadres hommes	28 %	211
<b>Total employés hommes</b>	<b>88 %</b>	<b>664</b>

MCM s'engage à lutter contre toute forme de discrimination au regard du sexe, de l'âge ou de la nationalité et de la culture et s'appuie sur sa politique d'embauche et sur sa politique en matière de prévention du harcèlement, de la discrimination et de la violence en milieu de travail. Ainsi, il n'existe aucune disparité de salaire entre les hommes et les femmes à l'embauche puisque l'employeur applique le principe de l'équité salariale.

« Les premières choses qui m'ont marqué à mon arrivée à MCM sont la diversité culturelle et la jeunesse de l'équipe. Ces deux facteurs créent un véritable dynamisme. L'envie de toujours faire mieux donne de la motivation et encourage l'apprentissage. La diversité culturelle apporte aussi une vie sociale différente et nous amène à faire de nouvelles découvertes. Ça m'a poussé à croire en moi, et depuis mon arrivée dans l'équipe, ma vie professionnelle a pris tout son élan! »

— **Vigéline Aimée Kombou Nanko**,  
Ingénieure minier jr

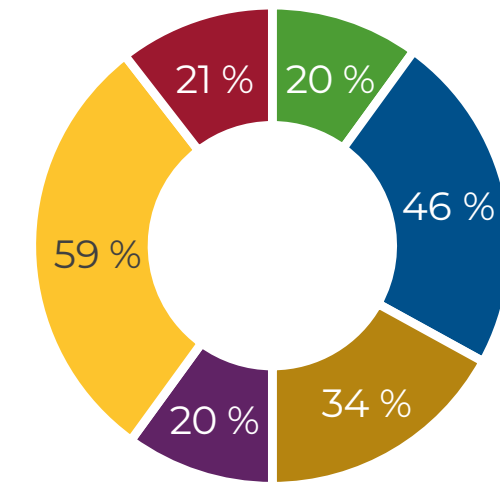


VIGÉLINE AIMÉE KOMBOU NANKO



MARIANNE CHARTRAND-DESCHÊNES

**Figure 10 - Catégories professionnelles réparties par classe d'âge en 2018**



■ Employés-cadres < 30 ans    ■ Employés horaires < 30 ans  
■ Employés-cadres 30-50 ans    ■ Employés horaires 30-50 ans  
■ Employés-cadres > 50 ans    ■ Employés horaires > 50 ans

Des liens étroits avec les différentes institutions scolaires et lieux de formations dans la région et ailleurs au Québec permettent à MCM de se faire connaître et de recruter une main-d'œuvre jeune et qualifiée.

« Après mes études en ressources humaines, je suis revenue dans la région à la recherche d'un emploi dans mon domaine. MCM m'a offert cette chance. Pour moi, travailler chez MCM, c'est une grande fierté. Faire partie d'un projet d'une telle envergure, ça démontre qu'avec plus de 1 800 employés sur le site, nous sommes capables de créer une synergie à une vitesse grand V! Tout comme les membres de mon équipe, j'ai aussi accès à de la formation continue, ce qui me permet de me tenir à jour et d'être plus efficace pour rechercher de nouveaux candidats. »

— **Marianne Chartrand-Deschênes**,  
Conseillère en acquisition de talents

## RETOUR AU TRAVAIL ET CONCILIATION VIE PROFESSIONNELLE ET FAMILIALE

Sur les 44 employés et employées ayant pris un congé parental en 2018, 38 étaient revenus en poste avant la fin de l'année.

100 % des 37 employés en congé parental en 2017 et qui ont réintégré l'organisation cette même année étaient toujours en poste douze mois après leur retour.

MCM permet aux employés-cadres de moduler leur horaire, comme de commencer leur journée plus tôt. Elle leur offre également la possibilité de travailler selon un horaire 5-2-4-3\* donnant ainsi une journée de congé par période de paie qui totalise 80 heures.

\* 5 jours de travail, 2 jours de congé suivis de 4 jours de travail et de 3 jours de congé.

### PRÉPARATION À LA RETRAITE

MCM offre un programme de formation, sur une base volontaire, sur la préparation à la retraite pour les employés de plus de 55 ans. Celui-ci inclut un volet financier et un volet psychologique.

En 2018, 21 employés, ainsi que les conjointes de certains d'entre eux, ont bénéficié de cette formation de deux jours.

## Un environnement de travail stimulant

Afin d'attirer et de fidéliser sa main-d'œuvre, MCM vise à offrir à ses employés un environnement de travail motivant et d'excellentes conditions d'emploi sur le plan de la rémunération et des avantages sociaux.

### ENGAGEMENT ET PLAN D'ACTION

MCM a effectué un sondage sur l'engagement auprès de ses employés en 2017. À la suite des résultats obtenus, l'équipe des ressources humaines a tenu différentes rencontres avec des groupes d'employés afin de discuter des thématiques faisant l'objet de préoccupations. Le fruit de ces discussions a permis d'élaborer un plan d'action en 2018 qui sera mis en œuvre d'ici les deux prochaines années.

Parmi les actions ciblées, notons l'instauration d'un système de gestion de la performance pour les employés horaires, une augmentation de la présence sur le terrain du comité de direction, la révision des rôles et des responsabilités des superviseurs, la préparation à la retraite ou encore la reconnaissance des années de service sans accident.

### TAUX DE RÉTENTION

2018 : 93,52 %

2017 : 95,03 %

2016 : 95,24 %



## FORMATION G4-LA9 G4-LA11

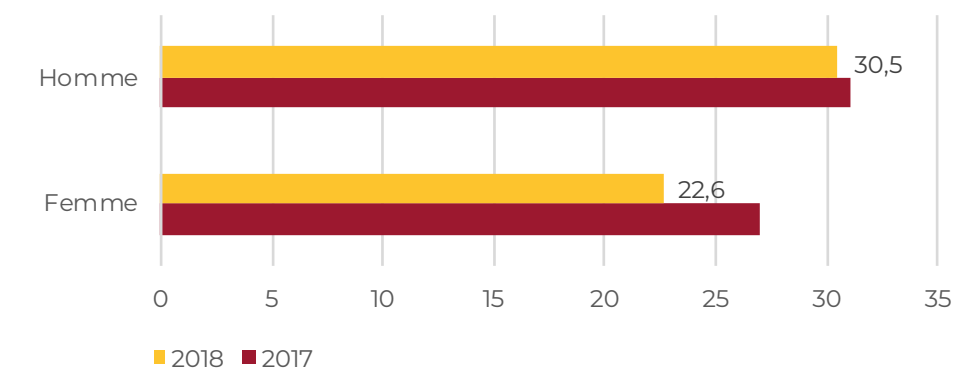
Le succès de l'entreprise est étroitement lié à la force et à la mobilisation de son équipe. MCM considère que la formation permet aux employés d'exceller dans leurs fonctions actuelles et de se préparer à obtenir éventuellement d'autres responsabilités. Même si les types de formations et les employés qui en ont bénéficié cette année diffèrent par rapport à 2017, MCM a maintenu ses investissements en 2018. En effet, ces derniers ont été de l'ordre de 1,7 M\$, montant qui inclut les salaires, les coûts de formation et les frais afférents.

Un total de 20 808 heures de formation a été donné comparativement à 21 358 heures en 2017.

Plus de 700 salariés, incluant la main-d'œuvre étudiante et les stagiaires, ont reçu une formation en 2018.

La formation est définie en fonction des besoins des employés. Elle peut aussi être définie à la suite des rencontres annuelles d'évaluation tenues pour la totalité des employés-cadres de l'entreprise.

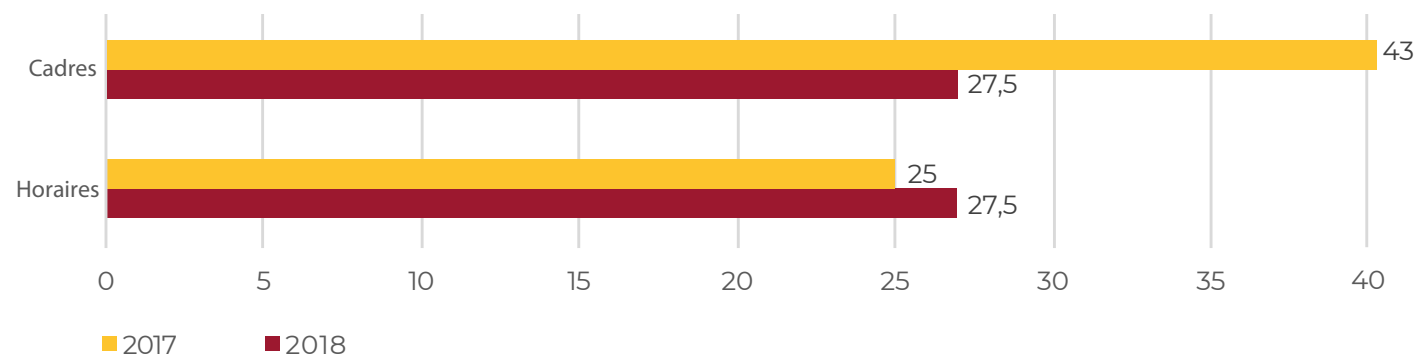
Figure 11 - Moyenne d'heures de formation répartie par sexe en 2017 et 2018



La moyenne d'heures de formation des femmes a diminué entre 2017 et 2018 (22,6 heures en 2018 comparativement à 27 heures en 2017) et par rapport à la moyenne d'heures de formation des hommes (30,5 heures en 2018 comparativement à 31 heures en 2017).

La moyenne d'heures de formation par employé a également diminué comparativement à 2017.

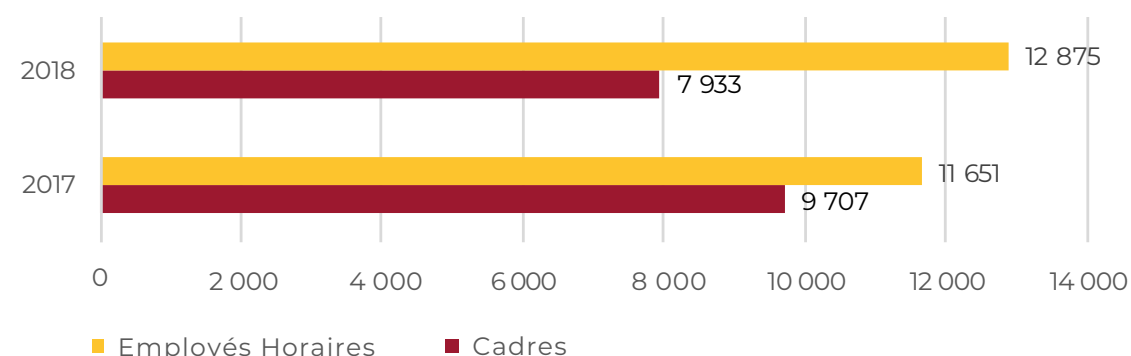
**Figure 12 - Moyenne d'heures de formation par employé en 2017 et 2018**



Le maintien du volume d'heures de formation malgré une baisse de la moyenne d'heures de formation s'explique par l'augmentation du nombre d'employés horaires ayant reçu une formation.

Les employés horaires de MCM ont reçu davantage d'heures de formation en 2018 qu'en 2017, alors que l'inverse est observé pour les employés-cadres.

**Figure 13 - Heures cumulées en formation en 2017 et 2018**



#### PROGRAMME INTERNE DE DÉVELOPPEMENT DES INGÉNIEURS JUNIORS

MCM facilite l'intégration de tout employé dans leur nouvel environnement de travail, dont les ingénieurs juniors. Notre programme interne de développement des ingénieurs juniors est d'une durée de 24 mois et permet à ces derniers de travailler au sein des départements liés à la production, au support technique et au forage. Il est élaboré pour chacun des champs d'activités, soit génie minier, métallurgique, traitement de minerai, mécanique, électrique et géologique, afin de guider les ingénieurs juniors et de les aider à atteindre leurs objectifs ainsi que de confirmer le secteur d'activités qui rejoint leurs intérêts. Pendant cette période, chaque ingénieur junior est encadré par un parrain. Quatre employés ont bénéficié du programme en 2018.

## AVANTAGES SOCIAUX G4-LA2 G4-EC3

### Assurances et assistance

Les employés permanents et à temps plein bénéficient d'une assurance-vie, d'une assurance invalidité et d'une assurance santé avantageuses.

- L'assurance-vie représente 1 à 2 fois le salaire annuel pour les employés horaires et 2 fois le salaire annuel pour les employés-cadres.
- L'assurance invalidité à court terme représente 70 % de la rémunération hebdomadaire des employés horaires et 100 % de celle des employés-cadres.
- L'assurance invalidité à long terme représente 60 % de la rémunération mensuelle de tous les employés.
- Les soins dentaires sont couverts pour la plupart entre 90 et 100 % dépendamment du type de soins.
- Le forfait optique s'élève à 400 \$ par tranche de 24 mois et couvre l'examen de la vue intégralement.
- Le forfait de consultation médicale auprès de spécialistes est de 650 \$ par année.

MCM offre également à son personnel un programme d'aide aux employés gratuit et confidentiel. Il s'agit d'un service de consultation externe pour les employés et les membres de leur famille qui vivent des problèmes personnels, professionnels, financiers ou de santé.

### Régime d'achat d'actions G4-EC3

Afin de permettre à ses employés de bénéficier d'une rémunération liée à la valeur marchande des actions des deux sociétés mères, MCM propose un régime d'achat d'actions à tous ses employés travaillant à temps plein. MCM contribue à 50 % de l'investissement des salariés. La contribution maximale de l'employé est fixée à 10 % du salaire annuel de base.

### Régime de retraite

Tous les employés permanents sont automatiquement admissibles au programme de régime de retraite de MCM. La participation de l'entreprise est équivalente à celle de l'employé. Afin de s'assurer que tous les employés bénéficieront d'une sécurité financière dans l'avenir, un minimum de 1 % de contribution est obligatoire.

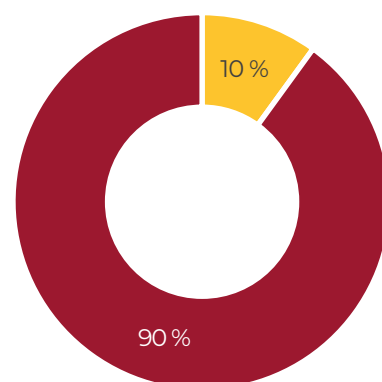
En 2018, MCM a contribué au régime de retraite de ses employés jusqu'à 5,5 % du salaire, en fonction de leur contribution individuelle.



## Représentation des employés dans la gouvernance

G4-LA12

Figure 14 - Ratio hommes-femmes à la direction de MCM en 2018



■ Femmes ■ Hommes

Le ratio de femmes dans les instances de gouvernance est similaire au ratio de femmes chez MCM.

### RELATIONS DE TRAVAIL : UN COMITÉ DÉDIÉ

Le Comité bonne entente (CBE) est une plateforme d'échanges visant à mieux comprendre les préoccupations des employés à travailler conjointement à l'amélioration et au maintien de bonnes relations de travail. Il s'agit d'un mécanisme consultatif qui vise à faire émaner des recommandations. Les valeurs privilégiées au sein du Comité sont l'écoute, la collaboration et le respect. Le Comité est composé de onze représentants de la direction et de huit représentants des employés. Ces derniers sont élus par les collègues du secteur qu'ils représentent. La composition du Comité peut évoluer selon les besoins et circonstances. En 2018, il y a eu 11 rencontres du CBE, en plus des rencontres départementales et de négociation.

Le CBE rencontre annuellement tous les employés horaires. Ces rencontres par département permettent d'établir les sujets à aborder lors des négociations et de connaître les bons coups et améliorations souhaitées. Différents rapports sont ensuite soumis aux directions concernées. Des membres du CBE sont aussi régulièrement invités à siéger à des comités de travail traitant de sujets ponctuels.



## Environnement

Notre équipe travaille constamment à mettre en œuvre des pratiques innovantes qui permettent de mieux utiliser les ressources naturelles et de limiter notre impact sur l'environnement.

### Conformité environnementale

L'année 2018 a été marquée par d'excellents résultats sur le plan de la conformité environnementale :

**Qualité de l'air :** 100 % conforme aux normes québécoises en matière de qualité de l'air, en application du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, soit 1 333 jours consécutifs entre le 8 mai 2015 et le 31 décembre 2018.

**Bruit :** 100 % conforme aux limites sonores applicables en vertu des normes en vigueur.

**Sautage :** 99,6 % conforme aux normes québécoises en matière de sautage.

- Vibration : 100 %
- Émissions de NOx : 99,6 %
- Surpression : 100 %

**Eau :** 100 % conforme aux normes en vigueur.

### Un éventail de solutions pour atténuer les impacts

Le Guide de cohabitation, décrit dans la section *Communauté* du présent rapport, inclut un plan d'action regroupant des mesures de prévention, de gestion et d'atténuation des impacts en matière de bruit, de qualité de l'air et de sautage (vibrations et surpressions).

### QUALITÉ DE L'AIR

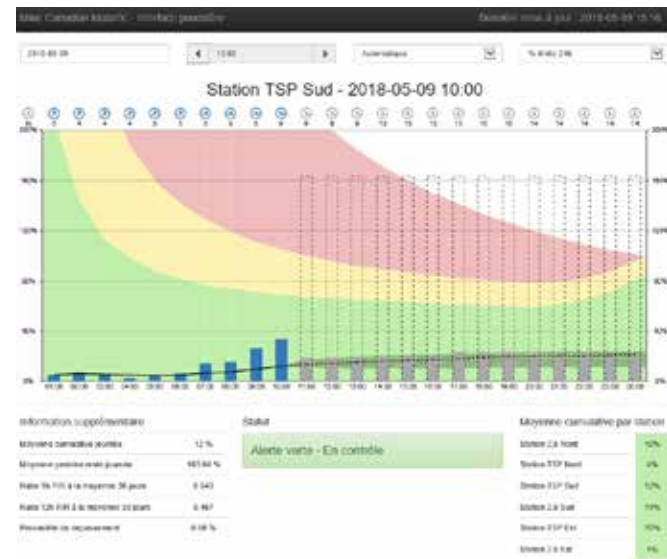
La qualité de l'air est une préoccupation constante au même titre que le bruit. Plusieurs outils permettent de mesurer en tout temps la qualité de l'atmosphère dans la ville de Malartic :

- 1 | Trois stations de mesures fixes** pour aviser l'équipe de MCM du niveau de particules en temps réel. Ces emplacements sont approuvés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- 2 | Deux stations mobiles** pour connaître le niveau de particules en temps réel près des travaux de la déviation de la route 117 et du Projet Extension Malartic.
- 3 | Un logiciel de prédiction des poussières**, créé par MCM, pour suivre l'évolution de la qualité de l'atmosphère dans la ville de Malartic et prédire les concentrations à venir.

## QUALITÉ DE L'AIR (SUITE)

**Figure 15 - Logiciel de prédiction des poussières**

Les stations mesurent les particules totales, les particules fines, certains métaux et le dioxyde d'azote.



### Les mécanismes de gestion des dépassements

**1. Une planification des activités en vue d'assurer sa conformité**, notamment grâce à un outil prédictif recourant à des données historiques, mis au point pour anticiper les émissions sur une durée de 24 heures.

**2. Un système d'alerte automatique**, permettant d'informer par courriel les personnes responsables chez MCM (direction générale, usine de transformation, Projet Extension Malartic et infrastructures) lorsque les mesures atteignent 80 % des niveaux autorisés par les normes.

**3. Une évaluation sur le terrain par chaque département**, à la suite d'une réception d'une alerte, pour déterminer si les activités génèrent de la poussière. **Une carte dynamique** peut être utilisée pour illustrer la localisation et identifier les sources potentielles de poussières en temps réel.

**4. Des mesures d'atténuation** efficaces, incluant notamment l'arrosage des poussières avec de l'eau et, si nécessaire, l'arrêt complet d'équipements lors de l'approche de la norme relative à la qualité de l'atmosphère. En 2018, nous avons ainsi procédé à 6 613 heures d'arrêt des équipements.



## BRUIT

De nombreuses mesures sont mises en place afin de gérer et de réduire le bruit pouvant provenir de nos activités.

Nos principaux outils de mesure sont les suivants :

**1. Quatre stations acoustiques fixes** installées à quatre endroits différents dans la ville. Ces emplacements sont aussi approuvés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

**2. Une carte acoustique dynamique** pour identifier en temps réels les bruits prédominants des équipements, en fonction de la direction et de la vitesse du vent.

**3. Deux stations acoustiques mobiles** pour mesurer en temps réel le bruit à proximité des travaux du Projet Extension Malartic.

**4. Un logiciel de suivi en temps réel** lié aux stations mobiles pour interpréter les mesures.

Voici des exemples de mesures visant la réduction du bruit effectuées en 2018 :

- Arrêt complet des équipements lors de l'approche des limites sonores applicables en vertu de la réglementation municipale et de la Loi sur la qualité de l'environnement.

- 15 506 heures d'arrêt d'équipements.

- Dans le cadre de travaux se déroulant près de l'avenue Champlain, des panneaux acoustiques ont été installés directement sur une foreuse afin de diminuer les impacts sonores pour les citoyens demeurant à proximité.

Figure 16 - Carte de localisation des stations de mesure de qualité de l'air et des stations acoustiques fixes



A. Stations de mesure de qualité de l'air  
B. Stations acoustiques fixes



## SAUTAGES

MCM est autorisée à procéder à deux sautages par jour, 365 jours par année, en matinée, entre 11 h et 12 h et en après-midi entre 15 h et 16 h. La durée autorisée est de 15 secondes par sautage.

En 2018, il y a eu dans la fosse :

- 239 sautages
- 131 jours avec un seul sautage
- 54 jours avec deux sautages

Plusieurs sautages prévus ont été annulés, en raison notamment de la direction du vent vers la ville de Malartic.

**Tableau 6 - Utilisation de l'eau en fonction de la source en 2018**

Source	Utilisation
Bassin Sud-Est qui recueille l'eau du ruissellement du site et du parc à résidus	Traitement du minéral.
Parc à résidus	Dirigée dans le bassin Sud-Est, puis recirculée vers l'usine de traitement du minéral.
Puits des anciennes ouvertures minières souterraines	Principalement envoyée au bassin de polissage et rejetée dans l'environnement. Utilisée en petite proportion pour le traitement du minéral.
Bassin Johnson, alimenté par le ruisseau Raymond	Réserve d'eau advenant un incendie ou un problème d'approvisionnement avec les autres sources.
Puits Barrette	Contrôle des poussières dans le secteur Barrette.
Eau potable du réseau d'aqueduc municipal	Cette eau est utilisée strictement pour la consommation humaine. Elle est ensuite évacuée dans le réseau municipal d'égout.

**92,5 %**  
EAU UTILISÉE À L'USINE DE TRAITEMENT DU MINÉRAI QUI PROVENAIT DU BASSIN SUD-EST PAR RECIRCULATION EN 2018.

**CONSOMMATION DE L'EAU** G4-EN8 G4-EN10

Le tableau ci-dessous présente la quantité d'eau prélevée à chacune des sources pour assurer l'alimentation en eau requise dans le cadre des activités de MCM. Ces volumes sont calculés à l'aide de débitmètres, à l'exception de l'eau du réseau d'aqueduc, dont le volume est relevé chaque mois par la lecture des compteurs d'eau.

**Tableau 7 - Évolution du prélèvement d'eau en mètres cubes entre 2014 et 2018**

Source	2014	2015	2016	2017	2018
Bassin Sud-Est (a)	12 473 537	12 302 620	12 105 308	11 177 309	11 251 593
Pompage dans les galeries souterraines (b)	5 890 700	6 088 486	5 794 634	7 051 392	6 595 691
Bassin Johnson	78 144	124 724	68 347	52 696	221 119
Puits Barrette (contrôle des poussières du secteur Barrette)	-	2 694	12 602	9 601	12 039
Eau potable de la municipalité	48 698	23 057	30 836	32 283	47 324
<b>TOTAL</b>	<b>18 491 079</b>	<b>18 541 581</b>	<b>18 011 727</b>	<b>18 323 281</b>	<b>18 127 766</b>

(a) Le bassin Sud-Est est la principale source d'eau utilisée pour le traitement du minéral.

(b) Une partie de l'eau est utilisée pour l'arrosage fait dans le cadre du contrôle de la poussière.

**EAU RETOURNÉE À L'ENVIRONNEMENT** G4-EN22

En 2018, 9 282 915 mètres cubes d'eau ont été évacués dans le ruisseau Raymond par l'effluent du site.

## TRAITEMENT DE L'EAU

En 2018, les activités sur le site ainsi que les importantes précipitations de l'automne ont nécessité le traitement de l'eau du bassin Sud-Est afin de réduire le volume et d'éviter tout débordement. La qualité de l'eau rejetée dans le milieu a respecté en tout temps les normes environnementales.



MARC-ANTOINE VACHON ET SIMON DESROCHERS

### LE TRAVAIL D'ÉQUIPE

« La gestion de l'eau représente un grand défi parce que nous n'avons aucun contrôle sur les conditions météorologiques qui exigent parfois de nous adapter rapidement. En 2018, des situations nous ont obligés à reconstruire partiellement, voire entièrement, certaines de nos installations de pompage. Nous avons dû trouver des solutions rapides et efficaces dans un contexte de collaboration entre les intervenants. La planification et la communication étaient cruciales dans la réussite des projets. Il s'agit d'expériences de travail uniques et très enrichissantes pour mon jeune début de carrière. »

— **Marc-Antoine Vachon**

Chargé de projet - environnement

« Le principal défi a été d'avoir une bonne communication entre les collègues des différents départements et les fournisseurs afin de respecter de très courts délais et de répondre adéquatement aux besoins de pompage. Cela m'a permis de développer mes capacités à travailler efficacement dans une équipe multidisciplinaire. La réalisation des différents projets n'aurait pas pu être possible dans les délais requis sans un travail d'équipe exemplaire. »

— **Simon Desrochers, ing.**

Ingénieur électrique

## QUALITÉ

La gestion des eaux usées est une préoccupation constante de MCM qui s'est associée à plusieurs organisations en vue de préserver la qualité et les niveaux d'interventions. Plusieurs fois par année, des prélèvements sont réalisés et des échantillons sont collectés pour analyse.

### PRIX DE LA QUALITÉ DE L'EAU SOUTERRAINE : MCM RÉCOMPENSÉE POUR L'ANALYSE DES PUIITS DOMESTIQUES



En 2018, l'Organisme de bassin versant (OBV) Abitibi-Jamésie, l'OBV du Témiscamingue ainsi que l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec l'Institut de recherche sur les forêts de l'UQAT, organisaient pour une première fois un Forum régional sur l'eau en Abitibi-Témiscamingue. En marge de ce forum, une soirée de gala a été tenue le 6 juin pour décerner des prix à des organismes ou organisations s'étant illustrés par leurs actions et leurs engagements en faveur de l'eau. Le comité a alloué à MCM le prix de la qualité de l'eau souterraine pour son engagement dans la réalisation de l'analyse des puits domestiques. Carl Pedneault, surintendant environnement - parc à résidus, a reçu le prix au nom de MCM. Ce programme de suivi, qui s'échelonne de 2016 à 2021, est une démarche volontaire pour accroître nos connaissances et répondre à des préoccupations citoyennes quant à un potentiel rabattement de la nappe phréatique dans un rayon d'environ 7 kilomètres autour de la fosse.



## Énergie et changements climatiques : un défi et des efforts à poursuivre

MCM utilise différentes sources d'énergie pour ses activités :

1. L'électricité en provenance d'Hydro-Québec est notamment utilisée pour le fonctionnement de l'usine, les systèmes de pompage et les équipements de production comme les pelles hydrauliques.
2. Le carburant est utilisé pour la flotte d'équipements.

G4-EN15 G4-EN16

### GAZ À EFFETS DE SERRE : DÉPLOIEMENT DE MESURES CONCRÈTES

Depuis 2016, le volume de GES émis par nos activités croît. Cela s'explique en partie par l'augmentation de nos activités, notamment dans le cadre du Projet Extension Malartic. L'exploitation de la fosse, davantage en profondeur, représente également une augmentation en temps du transport du minerai par camion.

Selon l'inventaire effectué chaque année dans le cadre de VDMD, la consommation de diesel génère plus de 90 % des émissions de GES produites par Mine Canadian Malartic. Parmi toutes les activités consommant du diesel, trois activités spécifiques représentent près de 70 % de la consommation totale. Ces activités sont le transport de minerai (50 %), le forage de production (10 %) et le chargement des camions 793F (10 %). Forte de ce constat et déterminée à diminuer significativement son impact environnemental, MCM privilégie les mesures suivantes :

1. Création d'une direction de développement durable
2. Établissement d'objectifs de consommation de diesel
3. Audits internes et externes

**Tableau 8 - Estimation des émissions de gaz à effet de serre et de la production de métaux précieux entre 2014 et 2018**

Sources des émissions	Équivalent CO <sub>2</sub> (tonnes)				
	2014	2015	2016	2017	2018
Production (or et argent en onces)	1 068 785	1 172 525	1 264 975	1 315 630	1 570 620
<b>Sources directes<sup>1</sup></b>					
Équipement mobile	134 659	135 198	145 859	169 461	202 247
Combustion de gaz par les équipements fixes	8 400	7 961	8 230	8 580	8 936
Combustion de carburant diesel par les équipements fixes	9 511	7 843	3 476	4 194	5 987
Combustion de carburant propane par les équipements fixes	160	165	171	98	47
Utilisation d'explosifs et de carbonate de sodium	13	11	10	9	8
<b>TOTAL</b>	<b>152 743</b>	<b>151 178</b>	<b>157 746</b>	<b>182 342</b>	<b>217 225</b>
<b>Sources indirectes<sup>2</sup></b>					
Électricité acquise auprès d'Hydro-Québec	2 180	1 590	1 627	1 639	1 143
<b>TOTAL</b>	<b>154 923</b>	<b>152 768</b>	<b>159 373</b>	<b>183 981</b>	<b>218 368</b>
<b>Émissions en tonnes par once d'or et d'argent</b>	<b>0,14</b>	<b>0,13</b>	<b>0,12</b>	<b>0,14</b>	<b>0,14</b>

<sup>1</sup> Les sources directes ont été calculées en multipliant le volume de combustible consommé par les facteurs d'émissions fournis dans le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCÉCA), Annexe A-2, qui sont disponibles à cette adresse : [http://www.environnement.gouv.qc.ca/air/declar\\_contaminants/](http://www.environnement.gouv.qc.ca/air/declar_contaminants/)

<sup>2</sup> Les sources indirectes ont été calculées en multipliant le total des kilowattheures consommés par les facteurs de conversion fournis par Environnement Canada dans le tableau intitulé Tableau A11-6 Données sur la production d'électricité et les émissions de gaz à effet de serre pour le Québec (2013), qui sont disponibles à cette adresse : [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2018/eccc/En81-4-2016-3-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/eccc/En81-4-2016-3-fra.pdf)

## Gestion des matières

### CONSOMMATION G4-EN1

Les principales matières consommées sont reliées à l'usine de traitement du minerai et à nos opérations courantes.

**Tableau 9 - Matières consommées en 2018**

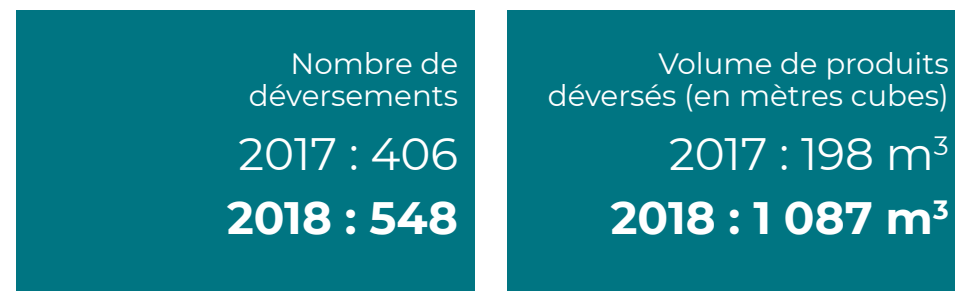
Usine de traitement du minerai	
Matières	Quantité consommée (en kilogramme de matière par tonne de minerai)
Charbon activé frais	0,044
Antitartre	0,015
Floculant (polymère)	0,022
Boulets broyeurs tertiaires	0,211
Boulets broyeurs secondaires	0,352
Boulet SAG	0,516
Chaux vive	0,526
Cyanure de sodium (100 % NaCN)	0,202
Oxygène liquide	0,243
Peroxyde hydrogène (100 % H <sub>2</sub> O <sub>2</sub> )	0,91
Soude caustique (100 % NaOH)	0,030
Sulfate de zinc (hydraté)	0,002
Acide sulfurique (93 %)	0,556

Opérations	
Matières	Quantité consommée
Explosifs (tonnes)	18 815
Diesel (litres)	69 470 183
Électricité (kWh)	672 308 964
Pneus (unités)	2 049

## DÉVERSEMENTS G4-EN24

Nos activités peuvent être à l'origine de deux types de déversement accidentel, soit :

- des eaux de contact ou de procédé (des eaux ayant été en contact avec des résidus miniers dans les secteurs des aires d'accumulation de résidus ou des eaux de procédé cyanurée dans le secteur de l'usine);
- des fuites d'équipements lourds dans les différents secteurs des opérations minières.



La hausse observée du volume en 2018 par rapport à 2017 est attribuable aux déversements accidentels d'eau de contact et d'eau de procédé est liée au débordement d'un bassin lors d'un orage intense dont les précipitations ont excédé l'averse de conception réglementaire.

Le volume de ce débordement représente 1 000 m<sup>3</sup>, soit 99 % du volume des déversements accidentels de 2018. À la suite de ce débordement, la capacité des pompes de transfert a été augmentée de manière à pouvoir gérer des événements météorologiques extrêmes.

Il est à noter que le débordement du bassin n'a pas causé d'impact sur l'environnement parce qu'il était constitué essentiellement d'eau de pluie associée à un orage intense.

### Équipements lourds

Nous avons cependant pris la mesure du nombre grandissant des déversements accidentels (huiles, antigel, diesel et essence) reliés aux équipements lourds dus notamment à l'augmentation continue de nos activités et de la flotte d'équipements. Ces incidents représentent aujourd'hui l'une des priorités de MCM sur le plan environnemental. Il est à noter que la hausse du volume de déversements de ces équipements, soit 79 m<sup>3</sup> en 2018, représente 3 % par rapport à 2017 avec un volume de 76,4 m<sup>3</sup>.

Bien que cette augmentation soit modeste, l'objectif est de diminuer la fréquence et le volume de ces déversements. Afin de réaliser cet objectif, un fiabiliste de l'équipe d'entretien des équipements lourds de MCM a mis en branle un projet d'identification des causes et d'amélioration des entretiens préventifs. Il est attendu que ce projet permettra de réduire les déversements accidentels associés aux équipements. L'ensemble de ces déversements accidentels ont fait l'objet d'intervention rapide, et l'environnement n'est donc pas contaminé.

En 2018, aucun impact majeur n'a été généré et aucune contamination à l'extérieur de l'empreinte de nos installations minières, par exemple dans les cours d'eau, n'a été constatée.



## Que deviennent les matières résiduelles?

Matières résiduelles non recyclables ➤ Sites d'enfouissement

Matières résiduelles dangereuses ➤ Sites de traitement autorisés au Québec

Matières résiduelles recyclables ➤ Centres de recyclage

## RECYCLAGE G4-EN23 G4-EN25

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, MCM cherche en permanence à prolonger le cycle de vie des matières qu'elle utilise.

- Ainsi, depuis 2017, nous constatons une augmentation significative de 69 % des matières vouées au recyclage plutôt qu'à l'enfouissement.
- Aucun déchet dangereux n'a été exporté dans un autre pays.

Tableau 10 - Volumes de matières résiduelles générées entre 2014 et 2018

Type de déchets	Volume généré (tonnes)				
	2014	2015	2016	2017	2018
Matières résiduelles, incluant les matières recyclées	2 030	3 137	3 915	8 949	15 160
Matières résiduelles dangereuses	724	1 213	1 098	2 546	1 069

- Aux matières dangereuses caractérisées dans le graphique ci-dessus, MCM a généré un volume de 638 723 litres d'huiles usées qui ont été traitées par une compagnie autorisée.



Tableau 11 - Volume de recyclage par matériau entre 2014 et 2018

Type de matériel	Volume recyclé (tonnes)				
	2014	2015	2016	2017	2018
Bois	386	409	458	458	516
Papier et plastique	102	154	182	170	212
Métal et fil métallique	1 108	999	1 405	1 004	1 189
Pneus (Recyc-Québec)	48	170	28	110	8
Pneus hors dimension	s.o.	920	1 059	386	1 623
Caoutchouc	s.o.	142	412	3 482	4 928
Matelas de sautage usés	s.o.	s.o.	s.o.	2 980	6 684
Technologie informatique et communication	s.o.	s.o.	s.o.	2	s.o.
<b>Total</b>	<b>1 644</b>	<b>2 794</b>	<b>3 544</b>	<b>8 592</b>	<b>15 160</b>

L'accroissement des volumes de matières recyclées correspond aux volumes de caoutchouc envoyés au recyclage. Cette augmentation est principalement reliée aux inventaires de matelas de sautage et de pneus hors dimension de la flotte d'équipements lourds dont les quantités ont augmenté en 2018 (les matelas dont la durée de vie utile était dépassée et les pneus usés envoyés au recyclage). Le taux de remplacement des pneus et des matelas n'est pas forcément identique d'une année à l'autre.

L'autre contribution est la comptabilisation des tapis de caoutchouc installés dans les bennes de camion 240 tonnes qui devaient être remplacés et qui étaient auparavant pris en charge par un fournisseur.



**484 TONNES**  
MATIÈRES TRANSPORTÉES VERS  
DES SITES D'ENFOUISSEMENT

### RÉSIDUS, STÉRILES ET MORT-TERRAIN

L'extraction de la roche génère des volumes de résidus que nous cherchons à valoriser afin de limiter l'accumulation hors sol.

Deux principaux résidus :

1. Le mort-terrain, soit la partie du sol qui recouvre le minerai et que l'on doit retirer au moment de son extraction (gazon, première couche de terre).
2. Le stérile, soit la roche que l'on extrait du sol, mais qui est trop pauvre en minerai pour être valorisée.

Tableau 12 - Quantité totale de mort-terrain, de stériles et de résidus en 2018

Type de matériel	Quantité en tonnes
Mort-terrain extrait	5 175 701
Stériles extraits (total)	39 466 576
Stériles revalorisés servant à la construction des digues du parc à résidus	5 750 613
Stériles revalorisés servant à d'autres activités de construction	2 785 917
Stériles déposés sur des haldes à stériles	30 930 046
Résidus épaisés déposés dans une aire de confinement des résidus	20 483 740

## Biodiversité et protection de l'environnement

En 2017, MCM lançait son Plan de conservation de la biodiversité. Mis sur pied à la suite du Plan de gestion de la conservation de la biodiversité en 2016, il est issu d'une grande consultation de 15 communautés d'intérêts parmi lesquelles figurent l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT), le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (Pikogan) ainsi que la Ville de Malartic et ÉcoMalartic.

Les objectifs du Plan de conservation de la biodiversité sont multiples. Au-delà de la consolidation des actions déjà en place, MCM souhaite structurer sa démarche à long terme grâce à la définition de grandes orientations et la mise en place de nouvelles actions.

### LES GRANDES ORIENTATIONS DU PLAN DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Cible 1 – Protéger et restaurer les écosystèmes

*Orientation 1* : Tenir compte des écosystèmes lors de la planification de projets à toutes les phases de ceux-ci.

*Orientation 2* : Minimiser les impacts sur la biodiversité.

*Orientation 3* : Contribuer au maintien ou à la restauration de la biodiversité.

Cible 2 - Élaborer des outils favorables au maintien de la biodiversité

*Orientation 4* : Développer des outils d'encadrement et de formation afin de sensibiliser, former et éduquer les parties prenantes.

*Orientation 5* : Collaborer et partager les connaissances avec le milieu.

Cible 3 - Acquérir des connaissances

*Orientation 6* : Mettre en place des outils pour favoriser l'acquisition d'information sur les sites.

*Orientation 7* : Participer à des projets de recherche.

## FAITS SAILLANTS

Partenaire de la nouvelle Chaire industrielle CRSNG-UQAT sur la biodiversité en contexte minier

Le 27 mars 2018, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) a procédé au lancement de la Chaire industrielle CRSNG-UQAT sur la biodiversité en contexte minier. Soutenue par le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et dix partenaires associés, dont MCM est heureuse de faire partie, cette nouvelle Chaire a pour mission de générer et de diffuser des connaissances sur la biodiversité nordique afin de développer des stratégies visant à réduire l'empreinte écologique d'une mine tout au long de son cycle de vie.

### VALORISATION DES PINS BLANCS

Un projet de revalorisation de pins blancs s'est concrétisé sur le parcours du sentier multifonctionnel situé entre Malartic et Rivière-Héva. Ces arbres, de bonnes tailles, ont été mis de côté lors du déboisement réalisé dans le cadre de travaux au bassin de polissage en 2016. Le Comité Piste 4 saisons de Malartic a pu utiliser ces conifères pour la construction d'un abri au bénéfice des utilisateurs de leur parcours.



## PLAN DE COMPENSATION POUR LA PERTE DES MILIEUX HUMIDES ET DE L'HABITAT DES POISSONS

Le décret accordé en 2017 concernant le Projet Extension Malartic prévoit la mise en œuvre d'un plan de compensation pour la perte de milieux humides.

Dans cette perspective, plusieurs projets retenus en concertation avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ont commencé à être mis en œuvre en 2018 :

- **Bassin Sud-Est** : restauration des milieux humides à la fermeture de la mine.
- **Chaire de recherche** : subvention à la Chaire de recherche sur la biodiversité en contexte minier de l'UQAT pour la période 2018-2021.
- **Parc linéaire de la rivière-Malartic** : début des échanges concernant le nettoyage de la rivière et l'aménagement de parcs récréatifs dans la ville de Malartic, en collaboration avec les autorités municipales.
- **Aménagement faunique du lac Parguère** : début des échanges sur la préservation d'habitat de la faune et de la flore avec Canards illimités, un organisme à but non lucratif de conservation des milieux humides.
- **Pont du chemin Halet** : nettoyage de la rivière et démantèlement de l'ancienne structure de pont effondré dans la rivière, afin de favoriser la remontée des poissons en période de frai.
- **Contribution financière auprès du Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs pour le démantèlement d'un pont**, dont l'effondrement éventuel menace une frayère à esturgeon.
- **Aménagement faunique du marais Fiske** : début des échanges sur la réfection d'une digue afin de préserver l'habitat de la sauvagine avec Canards Illimités.

## Parc à résidus miniers

### PROJETS EN COURS EN 2018

L'équipe dédiée au parc à résidus a poursuivi des projets entamés l'année précédente en plus d'en avoir complété de nouveaux. Ceux-ci sont présentés et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 - Projets réalisés au parc à résidus en 2018

Agrandissement du parc à résidus	L'agrandissement du parc s'est poursuivi en 2018 afin de maintenir la capacité de stockage des résidus pour les fins du Projet Extension Malartic. Cet agrandissement permet d'augmenter la superficie du parc de 150 hectares.
Automatisation de l'instrumentation de suivi géotechnique du parc à résidus	MCM a poursuivi l'automatisation du parc avec de l'instrumentation géotechnique, permettant d'obtenir des résultats en temps réel et de recevoir des courriels en cas d'anomalie.
Ajout d'instruments de suivi au niveau du parc à résidus	De nouveaux instruments ont continué d'être ajoutés au parc en 2018, plus particulièrement dans le cadre de l'agrandissement. Ces instruments permettent de mesurer les pressions d'eau et les mouvements dans les résidus et les sols sous-jacents et de confirmer que les conditions géotechniques réelles des ouvrages sont conformes aux critères de conception.
Construction de 3 bassins de collecte des eaux de contact	Dans le cadre de l'agrandissement du parc à résidus, MCM a procédé à la construction d'un système de gestion des eaux pour ce secteur afin de les réutiliser pour les opérations ou de les acheminer au bassin de polissage puis à l'effluent final.
Restauration d'un banc d'emprunt	Des sols organiques ont été étendus et 10 000 arbres ont été plantés, dont 3 000 pins blancs, une espèce déjà présente dans ce secteur.

## RESTAURATION DU SITE

Les études et les essais sur le terrain se poursuivent afin de déterminer les meilleures techniques possible de restauration.

Notre souhait demeure le même : choisir une stratégie nous permettant de valoriser les rejets miniers pour la restauration du site plutôt que d'utiliser des matériaux d'emprunt naturels tels que les argiles, sables et graviers.



Plantations expérimentales



Cellule de revégétalisation

À cet égard, MCM continue de collaborer avec des instituts de recherche renommés tels que :

- Institut de recherche en mines et environnement (IRME) de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et Polytechnique Montréal.
- Centre technologique des résidus industriels (CTRI) du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.
- Unité de recherche et de service en technologie minérale (URSTM) de l'UQAT.

Au 31 décembre 2018, le gouvernement du Québec détenait 122,5 M\$ en garantie financière pour assurer la fermeture en temps opportun du site de la mine, lorsque celle-ci cessera ses activités.

# Engagement communautaire

## Dialogue

La communication est au cœur de nos relations communautaires. Par des actions variées et facilitantes, MCM informe et crée des occasions de conversation de façon régulière avec les citoyens de sa communauté d'accueil et ses parties prenantes.

### DE NOMBREUX OUTILS ET ESPACES DE DIALOGUE

G4-24 G4-26 G4-27 G4-SO1

Le maintien d'une cohabitation harmonieuse passe avant tout par une information complète et transparente. Les communications visent également à mettre à jour différentes parties prenantes : les citoyens de Malartic et de Rivière-Héva, les employés de MCM et ceux des entrepreneurs, les fournisseurs, les partenaires communautaires, les investisseurs actuels et potentiels de nos deux propriétaires, les municipalités et gouvernements, les Premières Nations, les médias, les membres de l'industrie minière, ainsi que tout groupe intéressé par les activités de MCM.

En 2018, MCM a publié, entre autres, des bulletins d'information, a remis des mémos et a été active sur les réseaux sociaux. Autant d'interventions qui permettent d'informer sur les activités de la mine, de répondre aux questions, en plus de rappeler à tous les différents moyens par lesquels il est possible de communiquer avec l'entreprise.

## FAITS SAILLANTS

PLUS DE **68 COMMUNICATIONS** TRANSMISES AUX CITOYENS ET DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES.

PRÈS DE **20 SUPPORTS DIFFÉRENTS** DE COMMUNICATIONS UTILISÉS.

PRÈS D'UNE **VINGTAINE DE DOCUMENTS** DISTRIBUÉS PORTE-À-PORTE À MALARTIC.

MCM a publié quatre bulletins d'information en 2018 notamment destinés à la population de Malartic. Ces bulletins permettent principalement de partager des informations sur les activités de la mine et sur ses réalisations en matière d'implication communautaire.



## AFFLUENCE AU LOCAL DES RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ

MCM possède un local dédié aux relations communautaires depuis janvier 2016 qui est situé au centre-ville de Malartic. Il a connu une hausse d'affluence en 2018 en accueillant **7 460 personnes** comparativement à 4 696 personnes en 2017. Les principaux motifs des visites au local demeurent l'inscription au programme de compensation, la mise en place du programme de revente des propriétés acquise, les demandes d'information et le partage de préoccupations. La suspension temporaire de décembre 2017 à juillet 2018 du Guide de cohabitation, découlant de procédures judiciaires devant les tribunaux, a également généré des demandes d'information de la part de visiteurs.

## PROJET EXTENSION MALARTIC

Mine Canadian Malartic a déployé de nombreux efforts afin d'informer les citoyens de Malartic et ses parties prenantes des développements du Projet Extension Malartic (PEM). MCM privilégie l'écoute et les échanges constructifs.

- 1 café-rencontre.
- 5 infolettres et publicités.
- 1 campagne d'information dans le but d'annoncer la reprise des travaux routiers.
- 5 distributions de mémos d'information.
- 2 visites de chantier, l'une organisée pour le Comité reconnaissance des aînés de Malartic, incluant le regroupement des aînés de Rivière-Héva, et l'autre pour le Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic.



Affluence moyenne mensuelle en 2018 au local des relations avec la communauté : **622 personnes**



## À LA RENCONTRE D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES G4-24 G4-26

Mine Canadian Malartic participe activement au développement social et communautaire de son milieu. En 2018, son engagement s'est concrétisé par une tournée d'une trentaine d'acteurs communautaires de Malartic visant à échanger avec eux sur leurs réalités, à les informer des différents programmes offerts par MCM ainsi qu'à développer ou à consolider des relations étroites.

## Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic G4-24 G4-26 G4-27

Un comité citoyen au service de la communauté  
Le CES-CM est un lieu privilégié d'échanges entre MCM et la communauté dans le but de favoriser une cohabitation harmonieuse à Malartic. Le CES-CM vise à impliquer la communauté locale dans les activités de MCM. Son rôle est de :

- constituer un espace de dialogue et de partage d'information entre MCM, les personnes et les organisations concernées par les activités de MCM;
- développer une compréhension commune, complète et nuancée des impacts et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés aux activités de MCM;
- relayer l'information découlant des activités du CES-CM aux organismes et aux citoyens;
- faire des recommandations à MCM dans le but d'influencer et de bonifier ses pratiques, de proposer des solutions concertées et de maximiser les retombées dans la communauté.

### Faits saillants 2018

- Le CES-CM s'est rencontré à 7 reprises.
- 28 présentations techniques ont été réalisées par MCM ou ses partenaires auprès du Comité.
  - Le Comité a demandé 39 suivis des données et/ou informations transmises lors des rencontres.
  - Le Comité a réalisé deux visites de site (gestion des eaux au mois de juin et Projet Extension Malartic au mois d'octobre).
  - Le Comité a étudié 6 plaintes formulées par la communauté et 1 événement de non-conformité des activités de MCM.



## COMITÉ D'ÉCHANGES ET DE SUIVI CANADIAN MALARTIC (SUITE)

G4-27

Thèmes abordés dans les présentations techniques  
Mécanismes de gestion des préoccupations et des plaintes  
Suivi de la consultation du projet Odyssey  
Sautages, vibrations et surpressions  
Qualité de l'air  
Qualité et gestion de l'eau  
Ambiance sonore et protocoles acoustiques

### LE PROJET PILOTE 2017-2018 DU CES-CM

L'année 2018 marque le déploiement et la fin du projet-pilote du CES-CM qui avait débuté à l'automne 2017.

La création du CES-CM visait entre autres à répondre aux nouvelles obligations réglementaires. La structure se caractérise par une approche de travail basée sur le consensus et un lieu de suivi plus étroit des enjeux environnementaux, des enjeux de cohabitation et des relations communautaires.

2018 a été pour le CES-CM une année d'appropriation des opérations et des données de MCM. Dans cette période de transition, les membres se sont informés en vue de jouer pleinement leur rôle.

Un bilan a été réalisé en début d'année 2019 en vue de planifier la poursuite des activités du CES-CM.

## Le Guide de cohabitation

G4-26 G4-27



C'est dans le cadre de la démarche de co-construction, un vaste processus de consultation tenu de 2015 à 2017 ayant pour objectif d'impliquer la communauté dans l'amélioration des pratiques de MCM, que le Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic (composé de représentants de la Ville de Malartic, du Comité de suivi Canadian Malartic et MCM) a élaboré un Guide de cohabitation. Celui-ci est toujours en application. Le Guide inclut les éléments suivants :

- Des mesures de prévention, de gestion et d'atténuation des impacts.
- Un programme de compensation relativement aux impacts et aux inconvénients générés par les activités de Mine Canadian Malartic.
- Des lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés principales à Malartic.
- Des principes directeurs quant à la revente des propriétés acquises par MCM.

Les travaux du Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic ont pris fin le 5 janvier 2018, et ce dernier a été dissous au même moment. La responsabilité de la mise en œuvre du Guide est désormais assurée par MCM.

La carte suivante localise les trois zones visées par le Programme de compensation.

Tableau 14 - Carte des zones visées par les compensations



### PROGRAMME DE COMPENSATION

Dans un jugement rendu le 27 juin 2018, la Cour d'appel du Québec a maintenu la décision de la Cour supérieure permettant à Mine Canadian Malartic de continuer à compenser les citoyens du quartier sud (zone A), malgré l'existence d'une action collective contre MCM dans ce secteur. Après la période de compensation menée en début d'année pour les citoyens des zones B et C, MCM a donc pu mettre en œuvre à nouveau le Guide de cohabitation pour la zone A qui avait été suspendu depuis décembre 2017. Ainsi, le programme de compensation couvrant l'année 2017 a pu être offert à l'ensemble de la population de Malartic à l'occasion de deux périodes distinctes.

**RÉSULTATS DU PROGRAMME DE COMPENSATION COUVRANT L'ANNÉE 2017**  
90 % d'adhésion de la population de Malartic au programme de compensation.  
2,2 M\$ versés aux citoyens de Malartic en 2018.



## PROGRAMME DE REVENTE DES PROPRIÉTÉS ACQUISES

Le Guide de cohabitation comporte des lignes directrices encadrant l'acquisition de résidences à Malartic. Ainsi, depuis 2016, MCM achète des résidences de propriétaires qui souhaitent déménager du quartier sud, soit celui situé le plus près de la mine.

En 2018, elle s'est portée acquéreuse de 4 maisons et les vendeurs se sont montrés en majorité satisfaits de la démarche. Un seul cas a été impacté par la suspension temporaire de l'application du Guide de cohabitation occasionnant un délai dans la démarche d'acquisition.

Dans le but de revitaliser le quartier, notamment en rénovant certaines des maisons acquises, et de favoriser l'accueil de nouvelles familles, un programme de revente de ces maisons a été mis en vigueur en mai 2018. Toute personne désirent faire l'acquisition d'une propriété à Malartic est admissible. Afin de respecter les principes directeurs qui avaient été établis par le Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic, MCM affiche et rend disponible à la vente un lot maximal de 5 propriétés à la fois. En 2018, 15 maisons ont été vendues.

Afin d'informer la communauté avec transparence, les détails du Programme de revente des résidences acquises dans le quartier sud ont été dévoilés par le biais d'un document distribué à toutes les portes privées et commerciales de Malartic.

MCM a également tenu 6 rencontres d'information publiques destinées aux citoyens et à ses employés en vue d'expliquer sa démarche et de répondre aux questions. La mise en place de ce programme a permis de déployer une autre importante campagne de communication avec la communauté en 2018.



## DES ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DE L'ATTÉNUATION DES IMPACTS

Mine Canadian Malartic investit régulièrement dans des équipements et des outils performants dans le but de réduire certains impacts que pourraient occasionner ses activités minières, dont le bruit et la poussière.

### CAMION DE PRODUCTION

Nos camions de production ont une capacité de chargement de 218 tonnes. Des composantes ont été modifiées et ajoutées afin de diminuer le bruit.

### PELLE ÉLECTRIQUE

Certaines de nos pelles fonctionnent entièrement au moyen de l'énergie électrique. Des composantes ont été modifiées et ajoutées afin de diminuer le bruit.

### FOREUSE DE PRODUCTION *PIT VIPER*

Nos foreuses de production sont munies de jupettes de caoutchouc et de réservoir à eau pour limiter la dispersion de la poussière lors du forage.

### CAMION À EAU

Des camions à eau sont utilisés pour arroser les chemins afin de réduire l'émission de poussière.

### PELLE *HITACHI*

Cette pelle est équipée d'un système de contrôle à distance. Des composantes ont été modifiées et ajoutées afin de diminuer le bruit.

## Gestion des préoccupations et des plaintes

G4-27

Une baisse significative des plaintes et des préoccupations en 2018

Dans un objectif renouvelé de préserver au maximum la qualité de vie des résidents de Malartic, MCM a mis en place une politique de résolution des préoccupations et des plaintes. Elle sert à encadrer et à clarifier les méthodes de résolution et de traitement des préoccupations et des plaintes adressées à la mine.

La gestion diligente des plaintes et des préoccupations est une pratique essentielle pour assurer une bonne cohabitation entre les activités de MCM et la communauté avoisinante.

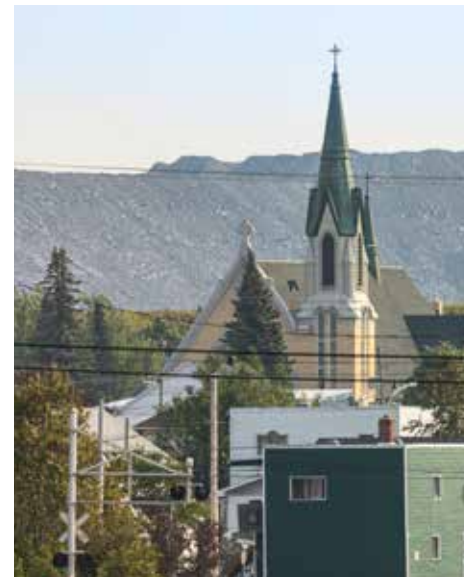
La procédure prévoit d'intervenir rapidement et d'effectuer un suivi rigoureux pour chaque signalement communiqué. Par ailleurs, chaque plainte est compilée dans un registre, tout en assurant la confidentialité des personnes qui les formulent

En 2018, MCM a enregistré 6 plaintes comparativement à 21 en 2017.

G4-EN34

**Tableau 15 - Type et nombre de plaintes reçues par Mine Canadian Malartic en 2018**

Événement	Trimestre			
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>
Vibrations et surpressions	0	0	1	0
Bruit	0	0	2	0
Poussière	0	0	0	0
Pont, trafic, odeur	1	0	2	0
Total par trimestre	1	0	5	0
<b>Total</b>	<b>6</b>			



## Soutien à la communauté G4-24 G4-26

### DES INTERVENTIONS VARIÉES RÉPONDANT AUX BESOINS DU MILIEU

Depuis plusieurs années, Mine Canadian Malartic a la ferme volonté de contribuer au développement social, communautaire et économique de sa communauté d'accueil et de la région. Ainsi, elle soutient financièrement plusieurs organismes à but non lucratif et acteurs du développement, ainsi qu'une diversité d'initiatives portées par la population. Ses leviers sont multiples :

- Fonds Essor Canadian Malartic
- ÉcoMalartic
- Dons et commandites
- Implications communautaires
- Travaux de recherche et développement

En 2018, MCM a poursuivi son engagement à participer à un milieu de vie dynamique et en santé. Elle a notamment remis 1,6 M\$ en investissement communautaire et en recherche et développement.

### LE FONDS ESSOR CANADIAN MALARTIC : AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

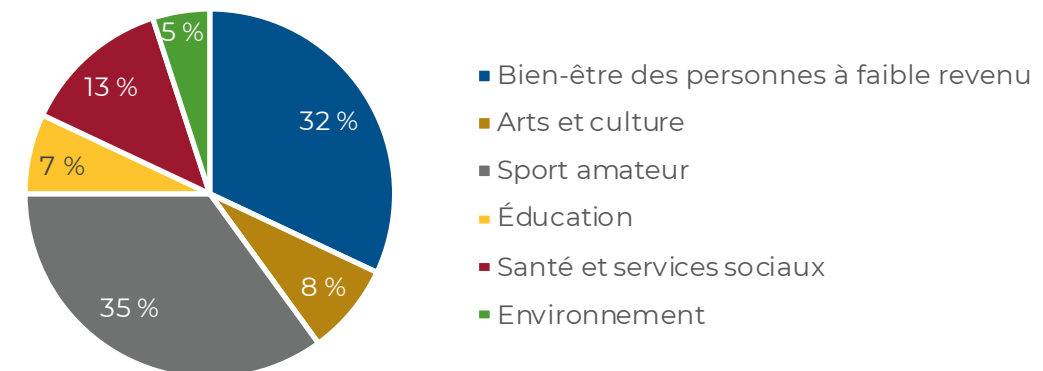
Le Fonds Essor Canadian Malartic (FECM) a été créé en 2008 afin de laisser un héritage positif aux générations futures. Il vise à favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des citoyens de Malartic ainsi que l'essor à long terme de la ville grâce à la promotion et au soutien d'initiatives ayant un impact durable sur le développement économique, social et culturel. Un conseil d'administration a le mandat d'analyser les demandes qui lui sont adressées et MCM prend en charge le volet administratif.

MCM verse annuellement 150 000 \$ au Fonds, et son rapport de financement est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : [communaute.canadianmalartic.com](http://communaute.canadianmalartic.com).

En 2018, le FECM a :

- disposé d'un capital de près de 3 146 000 \$;
- remis près de 148 000 \$ à la communauté;
- soutenu particulièrement le bien-être des personnes à faible revenu et le sport amateur.

**Figure 17 - Pourcentage des sommes remises à la communauté en 2018**



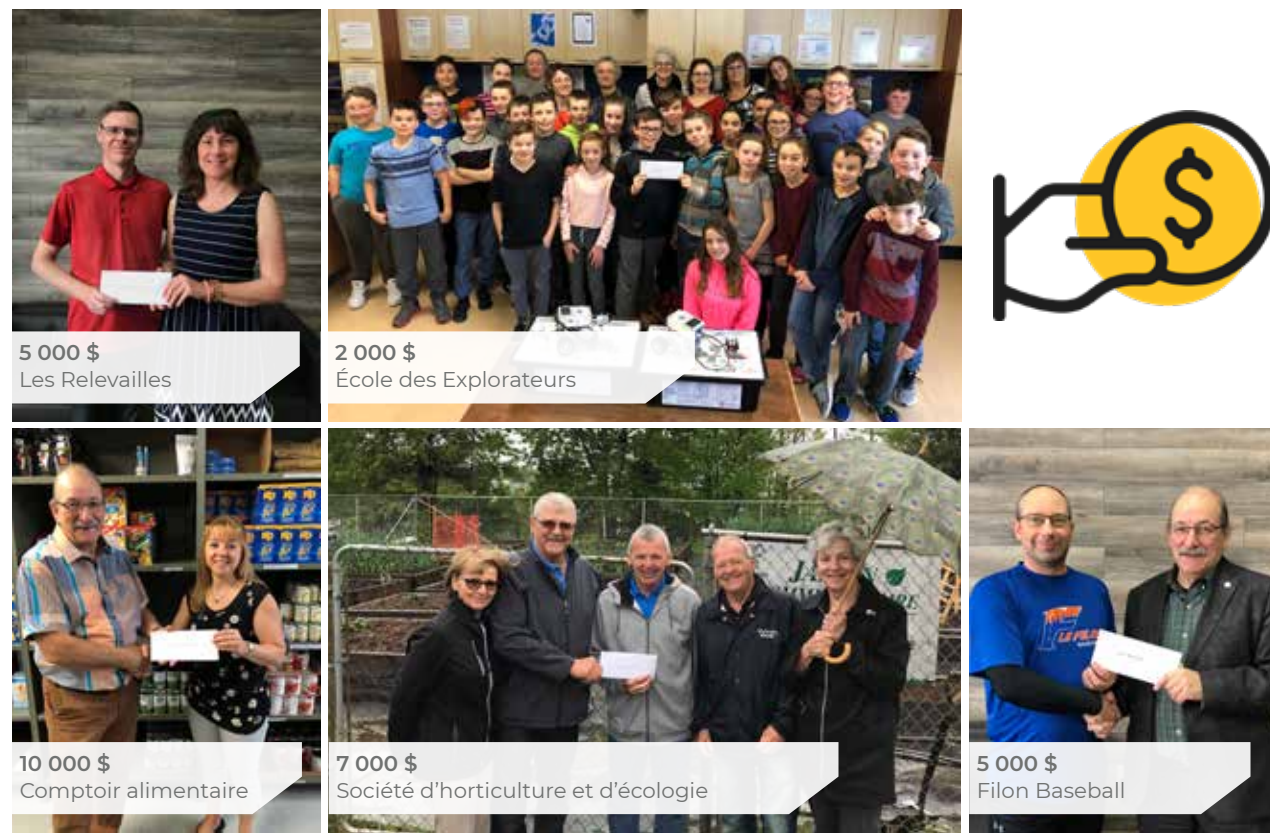
**1,6 M\$ EN INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE ET EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**



Les préoccupations et les plaintes peuvent être communiquées à l'équipe des relations avec la communauté.

- En personne, au local des relations avec la communauté situé au **650, rue Royale à Malartic**
- Par téléphone : **819 757-2225, poste 3425**
- Par courriel : **relationscommunautaires@canadianmalartic.com**
- Par la ligne téléphonique gratuite et confidentielle disponible en tout temps : **1 866 943-7606**

Figure 18 - Exemples de financements remis par le Fonds Essor Canadian Malartic à la communauté en 2018



Pour recevoir du financement auprès du FECM, les organismes doivent déposer une demande de financement et remplir un formulaire disponible à l'adresse Internet suivante :

<http://communaute.canadianmalartic.com/fr/implication-dans-la-communaute>



### ÉCOMALARTIC ET L'APRÈS-MINE

MCM souhaite soutenir des initiatives locales qui encouragent la vitalité de Malartic et qui contribuent à préparer la période de l'après-mine. Depuis 2016, MCM a pris l'engagement de soutenir le plan de développement durable ÉcoMalartic à la hauteur de 300 000 \$ par année. Ce plan vise, entre autres, à assurer la pérennité des retombées de la mine.

### DONS ET COMMANDITES G4-24

Dans le cadre de son engagement communautaire MCM investit dans plusieurs créneaux comme la formation, l'éducation, la santé, la culture et le sport.

Quelques exemples de dons et commandites octroyés en 2018 :

- Un montant de 500 000 \$ a été remis à la ville de Malartic pour le projet de rénovation et d'agrandissement du Centre Michel-Brière dont la réouverture a été soulignée le 24 mars 2018.
- MCM a renouvelé son entente triennale avec le Festival Western de Malartic pour une contribution totale qui s'élève à 150 000 \$.
- L'école des Explorateurs accueille maintenant Abel, une chienne de la Fondation Mira, qui vient en aide aux élèves anxieux, stressés ou vivant avec des besoins particuliers. MCM a contribué à ce projet en offrant 10 000 \$.

**Partenariat avec le Refuge Pageau pour des projets de réhabilitation**  
Cette entente de trois ans, s'échelonnant de 2018 à 2020, prévoit le versement d'un montant de 75 000 \$ pour réaliser des projets de réhabilitation des animaux sauvages dans le besoin, soit la mission première de l'organisme.

Cette collaboration s'inscrit dans une démarche de développement durable visant la conservation de la biodiversité. De plus, MCM considère comme important le volet éducatif mis de l'avant auprès de la population par l'équipe du Refuge.

Pour faire une demande de don ou de commandite, les organismes doivent remplir un formulaire disponible dans la section *Implication communautaire* du site Internet à l'adresse suivante : <http://communaute.canadianmalartic.com/>







## IMPLICATION COMMUNAUTAIRE G4-24 G4-26

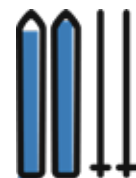
MCM contribue également à l'amélioration de la qualité de vie en s'impliquant dans les événements locaux et les projets spéciaux portés par la communauté.

Grâce à son programme d'implication bénévole, les employés de MCM ont le plaisir de pouvoir contribuer au succès de plusieurs activités organisées par des organismes du milieu. Ce programme vise à sensibiliser l'équipe à l'importance de s'engager et ainsi favoriser une culture d'entraide. MCM prend soin de diffuser au sein de l'entreprise les besoins de bénévoles des organismes de Malartic.

MCM tient une activité de reconnaissance de ses employés bénévoles. À cette occasion, quatre bourses de 1 000 \$ chacune sont attribuées par tirage aux bénévoles présents. Les gagnants remettent ces sommes aux organisations locales de leur choix.

Pour une seconde année, MCM, en collaboration avec ÉcoMalartic, a procédé au lancement du projet « J'adopte un arbre ». Cette initiative vise, entre autres, à revitaliser le milieu en plus de favoriser l'embellissement des différents quartiers de la ville en offrant des arbres ornementaux gratuitement aux propriétaires résidentiels de Malartic.

**COÛT TOTAL investi dans le projet « J'adopte un arbre » : 38 000 \$**  
**Arbres distribués en 2018 : près de 300**



Tous les samedis de la saison de ski 2018, le Club Optimiste de Malartic a offert, grâce au financement de MCM, le transport gratuit vers le Mont-Vidéo à partir de Rivière-Héva jusqu'à Val-d'Or afin d'encourager l'activité physique chez les jeunes de moins de 18 ans.



**2 200 HEURES DE BÉNÉVOLAT ONT ÉTÉ RÉALISÉES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE EN 2018 PAR DES EMPLOYÉS DE MCM**



Malartic accueillait la 4<sup>e</sup> étape du Tour cycliste de l'Abitibi le 19 juillet 2018. Partenaire de l'événement, MCM, en collaboration avec IGA Marché Demers, a poursuivi la tradition en conviant la population au départ de la course de 53 kilomètres et en servant gratuitement hot-dogs et rafraîchissements.

## TRAVAUX DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

MCM participe au financement de certains travaux de recherche et développement, notamment en prévision de la restauration de son parc à résidus miniers et de l'atteinte de meilleures pratiques dans le traitement du minerai.

**Tableau 16 - Contributions de Mine Canadian Malartic à des activités de recherche et développement en 2018**

Institut de recherche en mines et environnement (IRME) de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et Polytechnique Montréal	300 000 \$
Chaire industrielle CRSNG-UQAT sur la biodiversité en contexte minier	65 000 \$
Centre technologique des résidus industriels (CTRI) du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	20 000 \$
COREM (Consortium de recherche en traitement de minerai)	200 000 \$
Groupe MISA (Réseau d'expertise en innovation minière)	8 000 \$
<b>Total</b>	<b>593 000 \$</b>



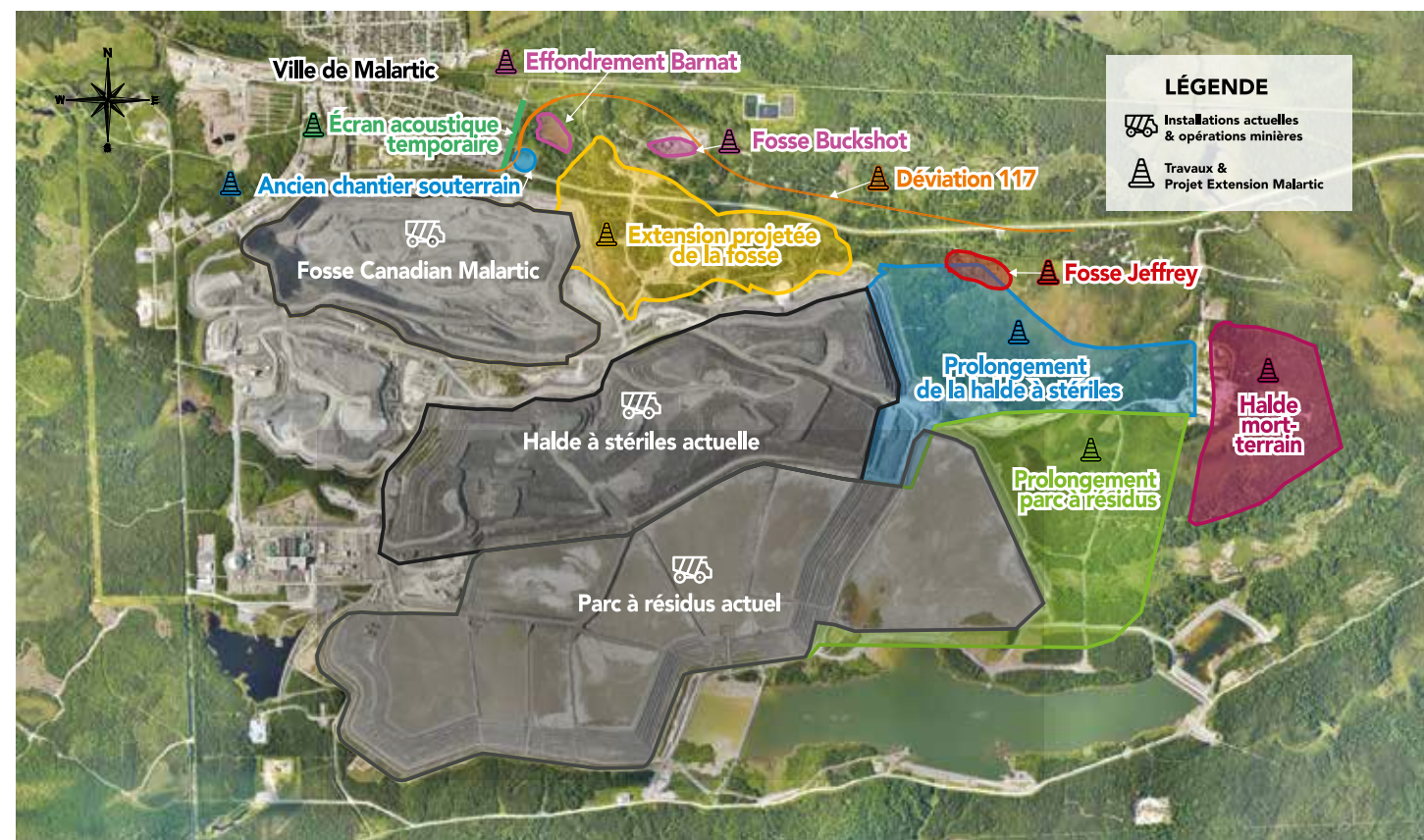
## PREMIÈRES NATIONS

Mine Canadian Malartic vise la collaboration avec l'ensemble des parties intéressées par ses opérations, y compris les communautés autochtones. En mars 2018, un groupe de travail composé de représentants de MCM et des Premières Nations d'Abitibiwinni, de Lac-Simon, de Winneway et de Kitcisakik a été mis sur pied. Ce groupe, dont le mandat est d'élaborer et de conclure une entente de collaboration visant le soutien au développement durable des communautés impliquées qui soit satisfaisante pour les deux parties, s'est rencontré à dix reprises au courant de l'année 2018. L'engagement, la diligence et la bonne foi de chacune des parties guident le groupe dans la poursuite de ses travaux.

# Projet Extension Malartic

## Des travaux effectués dans le respect de l'environnement

Figure 19 - Carte de positionnement des installations existantes et des travaux en cours sur le site minier Canadian Malartic en 2018



L'effondrement Barnat et la fosse Busckshot ont été remblayés en 2018

G4-SO1

Le Projet Extension Malartic (PEM) comprend deux volets, soit l'extension de la fosse Canadian Malartic actuellement en exploitation et la déviation d'un tronçon de la route 117 qui se situe en grande partie sur la future empreinte de la fosse projetée. Il nécessitera des investissements totaux de plus de 300 M\$.

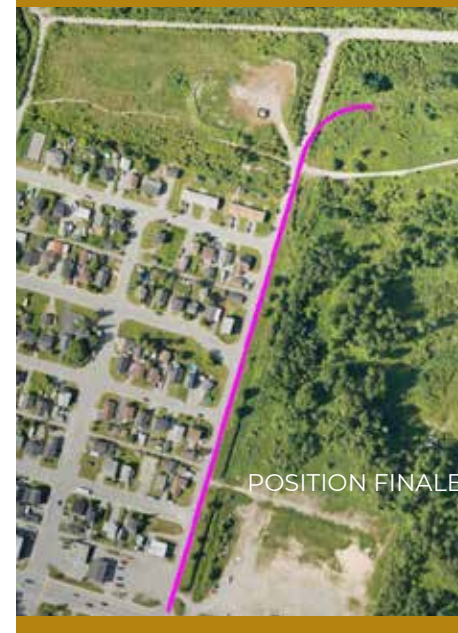
Le décret autorisant le PEM a été adopté en 2017 et les travaux ont été entamés l'année même.

Les activités liées au PEM se sont poursuivies en 2018. Les travaux sont toujours effectués dans le respect de l'environnement, de la communauté et de nos parties prenantes.

## MESURES D'ATTÉNUATION

En 2018, MCM a maintenu les mesures d'atténuation mises de l'avant en 2017 :

- **Écran acoustique temporaire**  
Rappelons que c'est en 2017 que l'écran acoustique temporaire a été installé le long de l'avenue Champlain. Celui-ci vise à réduire le bruit pouvant être lié aux travaux de déviation de la route 117.
- Au printemps 2018, l'écran acoustique a été déplacé de son emplacement initial sur une section de l'avenue Champlain à la suite des travaux de déplacement de la conduite d'Énergir.
- Le déplacement de l'écran acoustique de sa position initiale (photo 1) vers sa position finale (photo 2) a été fait dans le but de permettre la réalisation des travaux dans le secteur de l'effondrement Barnat.
- **Utilisation d'eau pour abattre la poussière sur le chantier de la déviation de la route 117**  
L'équipe de projet s'assure d'arroser le chantier lorsque les conditions climatiques sont favorables à la dispersion de la poussière. Si cette mesure ne s'avère pas efficace, une modulation ou un arrêt complet des travaux est effectué afin de s'assurer de respecter les normes en vigueur.
- **Station mobile de suivi de la qualité de l'air**  
Cette station permet à l'équipe d'environnement du PEM d'analyser la qualité de l'air sur le chantier de la déviation de la route 117 et ainsi ajuster les travaux et mesures d'atténuation en fonction des résultats obtenus. Depuis le début des travaux, les activités menées au Projet Extension Malartic ont été conformes à 100 % en matière de qualité de l'air.
- **Stations mobiles de suivi sonore**  
Ces stations permettent à l'équipe d'environnement du PEM de suivre le climat sonore en provenance du chantier de la déviation de la route 117. Elles sont positionnées en fonction des travaux en cours et permettent un suivi en temps réel de l'ambiance sonore. Depuis le début des travaux, les activités menées au Projet Extension Malartic ont été conformes à 100 % en matière de climat sonore.





### LA SYNERGIE DES ÉQUIPES AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

#### Sensibilisation à la propagation de poussière

À l'été, l'équipe environnement du PEM a développé une campagne visant à sensibiliser davantage les opérateurs du chantier sur la dispersion de la poussière. Quatre types de panneaux avec différents messages ont été installés bien en vue sur les principaux chemins utilisés par les opérateurs.

#### Coordination des opérations de sautage

Alors que plusieurs opérations de sautages de roc de surface prévus sur le tracé de la déviation de la route 117 nécessitaient la fermeture complète de la route actuelle, les équipes de MCM ont collaboré avec l'entrepreneur, le surveillant des travaux et le ministère des Transports du Québec pour mettre en place une procédure en vue de limiter au minimum la durée des entraves. En coordonnant les activités de sautages sur la route avec celles des opérations minières, il a été possible de restreindre les entraves à une durée maximale de 3 minutes. Au total, 15 sautages ont été réalisés en moins de trois minutes entre le 30 juillet et le 9 août 2018.

### NOS ENGAGEMENTS



DE GAUCHE À DROITE :  
DAVID THELLEND – FRANÇOIS FORTIN – ARTHUR CIELECKI

« Les sautages liés au chantier de la déviation étaient situés à l'est de Malartic, sur l'emprise de la route projetée. Les autorisations de sautage dépendaient de plusieurs facteurs, dont la direction des vents. D'ailleurs, une rose des vents, adaptée à certains de ces sautages, a été présentée et approuvée par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Lorsque les vents étaient favorables à la fois pour la mine et le chantier, un sautage simultané pouvait avoir lieu. Autrement, ceux-ci étaient annulés et reportés. »

— **David Thellend, ing.**  
Chargé de projet –  
Projet Extension Malartic

« J'ai supervisé et participé à la mise en place de la procédure de communication entre l'entrepreneur qui faisait les travaux et l'équipe de la mine qui avait la responsabilité des sautages. Il était primordial de définir les paramètres avant d'exécuter chacun des sautages, comme la direction des vents et leur emplacement par rapport au secteur urbain de Malartic. »

— **François Fortin, ing.**  
Surintendant travaux civils

« Exécuter des sautages à proximité d'une ville n'est pas quelque chose de simple. C'est avec plaisir que j'ai partagé les techniques de contrôle et de suivi développés pour la fosse de la mine avec nos collègues du PEM. Ensemble, les équipes de forage-sautage et du PEM ont œuvré pour s'assurer que tous les sautages se déroulent dans le respect des normes et, surtout, dans le respect des engagements pris envers la population de Malartic. »

— **Arthur Cielecki, ing.**  
Ingénieur sénior  
forage sautage

PONT TEMPORAIRE



FOSSE BUCKSHOT AVANT



FOSSE BUCKSHOT APRÈS

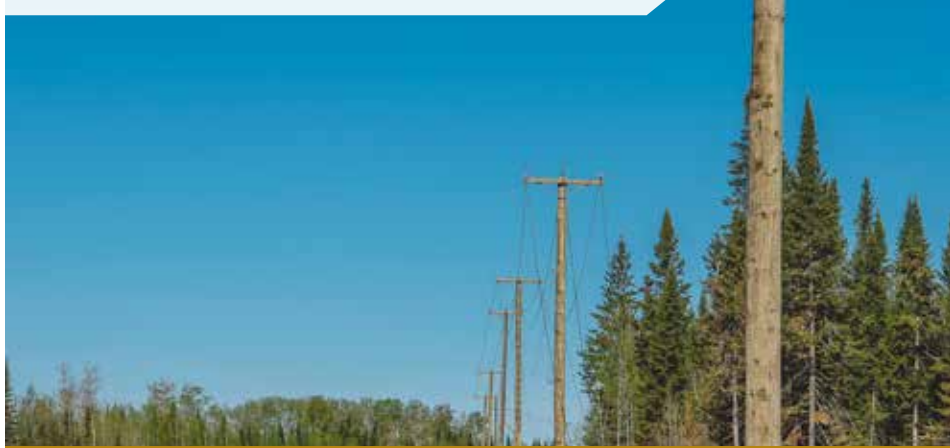


BARNAT AVANT



BARNAT APRÈS

LIGNE AÉRIENNE DE CÂBLODISTRIBUTION ET D'ÉNERGIE



## UN ÉCHÉANCIER RESPECTÉ

1. Le pont temporaire sera en service jusqu'à ce que la circulation s'effectue sur le nouveau tronçon de la route 117.
2. Remblaiement de la fosse Buckshot et de l'effondrement Barnat dans le cadre de la restauration des deux sites et de la sécurité des usagers du territoire.
3. En prévision de la crue des eaux printanières, un système d'appoint de traitement des eaux a été construit sur le site du PEM. Ce système permet de retirer les matières en suspension qui pourraient se retrouver dans l'eau de drainage des excavations du site.
4. Construction d'une nouvelle ligne aérienne de câblodistribution et d'énergie longeant le tracé de la déviation de la route 117.
5. Travaux de forage et de remblaiement d'un ancien chantier souterrain. Son remblaiement a été terminé au printemps 2019.



« Nous sommes une petite équipe multidisciplinaire très soudée. Chacun apporte la brique qui va aider à faire avancer le projet de façon solide. C'est un beau travail de collaboration aussi bien au sein de MCM qu'avec les différents entrepreneurs. J'ai la chance de pouvoir allier le travail sur le terrain et le travail au bureau. J'aime prendre le temps de mettre mes bottes et d'aller voir ce qui se passe pour comprendre comment ça fonctionne! La bonne gestion et la prise des meilleures décisions découlent d'une bonne compréhension des travaux. »

— Céline Sperandio, géo.  
Superviseure de contrat



## LEXIQUE

**Fosse :** Mine dont le gisement est exploité de la surface.

**Effondrement :** Dans le contexte de Barnat, l'effondrement fait référence à un pilier de surface d'un ancien chantier minier souterrain. Cet effondrement a créé un affaissement du sol en surface en 1963.

**Forage :** Action de foncer ou de creuser un trou à l'aide d'une foreuse.

**Remblaiement :** Action de remblayer (remplir) une cavité, un trou ou une fosse de matériaux granulaires ou de mort-terrain.

## GESTION ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, MCM accorde une importance au cycle de vie des produits et matériaux. Pour chacun des nouveaux projets de la mine, les équipes travaillent à améliorer les processus de valorisation des déchets produits.

### Valorisation

Plusieurs des roches extraites du sol dans le cadre des différentes étapes réalisées en 2018 sont réutilisées par MCM par la suite. Ces extractions générées par le décapage et le minage permettent notamment de combler ou de rehausser certains sites, requérant de grands volumes de remblais. C'est le cas notamment de :

- La fosse Buckshot : 496 500 mètres cubes de mort-terrain et de roche stérile réutilisés.
- La fosse Barnat : 818 400 mètres cubes de mort-terrain et de roche stérile réutilisés.
- La déviation de la route 117 : environ 200 000 tonnes de roche stérile réutilisées.



### Gestion de sols contaminés

Depuis le début du projet, plusieurs mètres cubes de matériaux contaminés ont été retirés du site afin de rendre les différents secteurs du chantier conformes. Ces sols contaminés sont disposés dans le respect des normes au parc à résidus de la mine afin d'être intégrés à son processus de restauration.

- 82 773 mètres cubes de sols contaminés aux métaux par d'anciennes activités industrielles ont été retirés sur le futur tracé de la route 117 et dans le secteur de l'extension de la fosse.
- 18 680 mètres cubes de sols contaminés d'espèces exotiques envahissantes (EEE) ont également été retirés.

### RESTAURATION PROGRESSIVE SUR LE CHANTIER

Certaines interventions de restauration ont déjà commencé sur le chantier de la déviation de la route 117 à la suite du déplacement de la conduite de gaz naturel d'Énergir. La terre végétale requise pour la réhabilitation de ce secteur a été récupérée lors des travaux de décapage nécessaires dans le cadre du projet. De plus, deux types d'hydro-ensemencement ont déjà été utilisés en milieux humides et terrestres afin de favoriser une restauration optimale.

### Communication et dialogue en continu avec la communauté

Un café-rencontre s'est tenu le 19 juin 2018 au local des relations avec la communauté de MCM, où les citoyens de Malartic et de Rivière-Héva étaient invités à venir discuter du PEM. Les questions soulevées lors de la soirée concernaient principalement la déviation de la route 117, le pont temporaire et l'écran acoustique temporaire.

### Visite du Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic

Dans le cadre de l'une de leurs rencontres, les membres du CES-CM ont effectué une visite du chantier du PEM afin de faire le point sur l'avancée des travaux et leur impact sur la qualité de vie des résidents de Malartic. Un compte-rendu de la visite est disponible sur le site [cescm.ca](http://cescm.ca).





**Coordination et rédaction :** Mine Canadian Malartic  
**Appui à la rédaction :** Transfert Environnement et Société  
**Conception graphique :** LEBLEU Communication humaine



MINE  
CANADIAN  
MALARTIC



PERMANENT

PCF